

BFT FRANCE FUTUR ISR

Rapport annuel septembre 2024

OPCVM de BFT Investment Managers (SICAV)

Société de Gestion : BFT Investment Managers

Sous déléataire de gestion comptable en titre : Caceis Fund Administration

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Pricewaterhousecoopers Audit

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	15
Informations spécifiques	21
Informations réglementaires	22
Certification du Commissaire aux comptes	28
Comptes annuels	34
Bilan Actif	35
Bilan Passif	36
Compte de résultat	37
Annexes aux comptes annuels	39
Informations générales	40
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	52
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	57
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	63
Inventaire des actifs et passifs	88
Annexe(s)	135
Caractéristiques de l'OPC	136
Information SFDR	175

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Compte rendu d'activité

Octobre 2023

Les marchés actions européens clôturent le mois d'octobre en baisse sensible. Le maintien des taux à des niveaux élevés, des publications de résultats trimestriels dans l'ensemble mal accueillies et de fortes tensions au Proche-Orient sont les principales raisons de cette nervosité. Du côté des taux, même si l'essentiel des mouvements de resserrement de taux des banques centrales semble derrière nous, les attentes en terme de détente pourraient être déçues ce qui alimente les inquiétudes des investisseurs. Les publications de résultats sont relativement en ligne avec les attentes au global mais les déceptions ont été très sévèrement sanctionnées. Là aussi cela illustre la nervosité actuelle. Enfin le conflit israélo-palestinien vient encore dégrader la situation géopolitique mondiale pourtant déjà fortement dégradée. Sur la période écoulée, les choix sectoriels sur BFT France Futur ISR ont eu un impact légèrement positif : la forte exposition sur le secteur de la technologie (-9.9%) a été défavorable alors que la faible pondération sur le secteur de la santé (-14.2%) a été positive. Le choix de valeurs a eu un impact défavorable sur le mois : la forte déception lors de la publication des résultats de Worldline (-55,1%) qui a abaissé ses prévisions d'activité sur 2023 notamment en liaison avec une activité décevante en Allemagne et une rationalisation de son portefeuille de clients a eu un fort impact. L'autre élément marquant a été la publication d'Alstom (-43,6%) dont la génération de trésorerie sur le semestre clôturé au 30/09/2023 a fortement déçu les attentes et donc les investisseurs. Les chiffres d'activité d'Euroapi (-58.6%) et de Xilam Animation (-68.1%) ont également pesé sur la performance du mois. Du côté positif, la bonne tenue du titre Unibail-Rodamco (-0.2%) qui a publié des chiffres en croissance a participé à la performance du portefeuille. Le climat géopolitique tendu a contribué à la bonne performance du titre Thalès (+4.5%). La publication d'une croissance d'activité supérieure à 7% par Biomérieux (-1.4%) a aussi eu un impact positif. En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Publicis, Scor, Sopra-Steria, Atos, et Elis avec l'objectif de diminuer encore la sensibilité au cycle du portefeuille. En face de ces ventes, nous avons renforcé les positions sur GTT, Interparfums, et Verallia. Nous avons aussi continué à accroître notre position sur Ipsen. Le mois écoulé a une nouvelle fois montré que la nervosité demeurerait forte. A l'inverse des trimestres précédents où les publications de résultats avaient apporté un peu de soutien, il n'en a rien été cette fois. Au contraire les incertitudes sur les taux d'intérêt sont venues dégrader la confiance des investisseurs. En revanche si l'horizon venait à s'éclaircir du côté des politiques des banques centrales, cela pourrait néanmoins restaurer un peu de confiance. Nos choix sectoriels nous poussent vers la technologie, la chimie et les services collectifs.

Novembre 2023

Les marchés d'actions ont largement rebondi sur le mois écoulé principalement portés par la baisse des taux d'intérêts à la fois en Europe et aux Etats-Unis. Les chiffres d'inflation qui ont été publiés ont montré partout une décélération relativement marquée : d'une part cela accrédite l'idée que la hausse des taux est bien terminée mais surtout cela renforce la confiance des investisseurs sur un prochain mouvement de détente de la part des banques centrales. Ces mouvements ont suffi à soutenir les marchés d'actions mais ces anticipations pourraient aussi être facilement remises en question si les prochaines publications allaient dans un sens différent. Sur la période écoulée, les choix sectoriels sur BFT France Futur ISR ont eu un impact légèrement négatif : la faible exposition sur le secteur des médias (+5.3%) a été favorable alors que la faible pondération sur le secteur des services financiers (+18,0%) a été négative. Le choix de valeurs a eu un impact favorable sur le mois : la forte baisse des taux a favorisé les entreprises du secteur de l'immobilier et donc la position en Unibail-Rodamco (+25,1%) qui affiche un fort rebond sur la période : +25,1%. Après un mois d'octobre compliqué la ligne Soitec (+18,5%) a été portée par la publication de résultats et de perspectives rassurantes. Le parcours est un peu similaire pour Worldline (+18,8%) qui clôture le mois en forte progression après la déception lors de la publication des résultats en octobre. Enfin les positions en Esker (+23,2%) et en Elis (+14,3%) ont aussi participé à la bonne tenue de la performance. Du côté négatif, la ligne en Alstom (-10.8%) a continué de souffrir suite à l'annonce d'un nouveau plan stratégique qui devrait comprendre une augmentation de capital, ce qui a pesé sur le titre. La position en Robertet (-0.7%) a aussi eu un impact négatif. En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Alstom, Unibail-Publicis, Publicis, Wavestone ou encore Technip Energies. En face de ces ventes, nous avons renforcé les positions sur Verallia, Interparfums, SES-Imagotag, Ipsen et GL Events. La baisse des taux d'intérêts a eu un impact positif sur le mois de novembre.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Les incertitudes restent néanmoins fortes ce qui justifie de maintenir une relative prudence dans nos investissements. Nos choix sectoriels nous poussent vers la technologie, la chimie et les services collectifs.

Décembre 2023

Sur décembre, les marchés d'actions ont fortement rebondi pour le deuxième mois consécutif, toujours portés par la baisse des taux d'intérêts longs à la fois en Europe et aux Etats-Unis. Cela permet même au segment des petites et moyennes entreprises françaises de clôturer l'année en territoire positif (+3,93% pour l'indice CAC Mid&Small NR en 2023) après un début d'exercice pour le moins chahuté. Mais la réalité des chiffres est là : la récession tant redoutée ne s'est pas matérialisée, les résultats d'entreprises ont tenu et la baisse des taux d'intérêts a suffi à soutenir la valorisation des marchés d'actions et à les porter sur des niveaux historiques pour la plupart. Sur le mois de décembre, les choix sectoriels sur BFT France Futur ISR ont eu un impact légèrement positif : la forte exposition sur le secteur de la technologie (+9,1%) a été favorable alors que la faible pondération sur le secteur de la santé (+8,6%) a été défavorable. Le choix de valeurs a eu un impact positif sur le mois : l'absence de position sur l'entreprise Orpea a été favorable. La forte baisse des taux a encore favorisé les entreprises du secteur de l'immobilier et donc la position en Unibail-Rodamco qui progresse de 14,6% sur la période. Le titre Carbios, une société présente dans le recyclage du plastique, a aussi clôturé l'année en forte hausse : l'entreprise fait partie des huit sociétés sélectionnées dans le cadre du programme d'investissement France 2030 et va être soutenue à hauteur de 42,5 Mlns euros par l'Etat français pour la construction de sa première usine. Enfin l'entreprise Wavestone a profité de la publication d'un chiffre d'activité meilleur qu'attendu, en croissance de 17% sur le premier semestre de son exercice fiscal, et aussi de l'approbation des actionnaires pour son rapprochement avec Q_Perior. A l'inverse, la position en Soitec a souffert (-2,8%) après un fort rebond intervenu le mois dernier. Les lignes en Thalès (-1,6%) et FDJ (-1,1%) ont aussi pesé sur la performance. En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Alstom, Unibail-Rodamco, Technip Energies et Wavestone. Nous avons soldé la position déjà réduite au préalable sur McPhy. En face de ces ventes, nous avons renforcé les positions sur Ipsen, Verallia, Imerys, Elis et Scor. Les marchés ont une nouvelle fois été portés par les espoirs d'une baisse prochaine des taux d'intérêts de la part des banques centrales. Si elle n'est pas à exclure évidemment, l'ampleur et le rythme de cette baisse restent incertains, ce qui pourrait occasionner quelques déceptions. Notre positionnement demeure donc équilibré au global avec des choix sectoriels qui nous poussent vers la technologie, la chimie et les services collectifs.

Janvier 2024

Après une fin d'année euphorique sur les marchés, le mois de janvier a marqué le retour à davantage de discernement de la part des investisseurs. Les marchés d'actions américains et européens continuent de profiter d'un contexte économique toujours en croissance avec un recul marqué de l'inflation, ce qui est positif. L'environnement de taux continue aussi d'être bien orienté. Quant aux résultats, les premières publications d'entreprises sont relativement proches des attentes, ce qui est un soulagement. Des incertitudes demeurent cependant sur le rythme de baisse des taux d'intérêt que les banques centrales pourraient enclencher ces prochains mois et sur le climat géopolitique qui reste tendu. Sur le mois, les choix sectoriels sur BFT France Futur ISR ont eu un impact légèrement positif : la forte exposition sur le secteur de la chimie (+6,0%) a notamment été favorable. Le choix de valeurs a eu un impact négatif : la position sur FDJ (+14,6%) a profité de l'annonce de l'acquisition du groupe suédois Kindred qui permet de renforcer ses positions dans le secteur des jeux de hasard en Europe. Le titre Nexans (+6,9%) a profité du relèvement des opinions de certains analystes notamment en raison de la dynamique toujours positive du carnet de commandes de l'entreprise. Le rebond du titre Elis (+8,1%), qui a confirmé ses prévisions d'activité, a aussi été favorable pour la performance. A l'inverse, la position en Worldline (-19,5%) a souffert malgré l'annonce de nouveaux partenariats conclus avec Commerzbank et Google sur le mois écoulé. Le titre Soitec (-16,3%) a pâti de l'annonce de résultats décevants de la part de Intel, un des leaders mondiaux des semiconducteurs, qui a impacté l'ensemble du secteur. Enfin la ligne en Carbios (-20,1%) a fait l'objet de prises de profits après un beau parcours fin 2023. En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Nexans, Unibail-Rodamco, Atos et Wavestone. Nous avons soldé la position sur Alstom. En face de ces ventes, nous avons renforcé les positions sur Worldline, Soitec, Ipsen, Verallia et Icade. Après ce début d'année correct, les marchés restent portés par les espoirs d'une baisse prochaine des taux d'intérêts de la part des banques centrales. Si elle n'est pas à exclure, l'ampleur et le rythme de ces mouvements restent incertains, ce qui nous pousse à conserver un profil prudent. Nos choix sectoriels nous poussent vers la technologie, la chimie et les services collectifs.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Février 2024

Sur février, les marchés d'actions ont continué sur leur dynamique positive. Sur le plan économique, aux Etats-Unis, l'activité s'avère plus forte que prévue avec des créations d'emplois très au-dessus des attentes, des gains de productivité soutenus et une remontée des enquêtes de confiance auprès des directeurs d'achats. En Eurozone, la viscosité de l'inflation des services suscite des doutes quant à la désinflation même si l'atonie de l'activité se confirme sur le Vieux Continent. La fin de la période de publications des résultats a par ailleurs aussi renforcé la confiance des investisseurs avec notamment la sphère des entreprises technologiques qui a dépassé les attentes. Sur le mois, les choix sectoriels sur BFT France Futur ISR ont eu un impact négatif : les fortes expositions sur le secteur de la chimie (-10,3%) et sur l'immobilier (-10,7%) ont notamment été défavorables. Le choix de valeurs a eu un impact légèrement positif : la ligne en Nexans (+12,1%), portée par de solides résultats, a largement contribué à la performance sur le mois. La position en Carbios, une entreprise présente dans le recyclage du plastique, a rebondi sur la période (+9,8%) après un parcours difficile ces dernières semaines. C'est aussi le cas de la ligne en Lumibird (+19,3%) qui profite aussi d'une publication qui a dépassé les attentes. A l'inverse, la position en Worldline (-15,8%), malgré la publication de résultats 2023 en ligne avec les attentes communiquées en octobre dernier, a encore souffert. La forte déception lors de la publication des résultats de Nexity (-31,5%) a eu un fort impact négatif. Enfin la position en Waga (-29,0%) clôture le mois en baisse malgré un développement de l'activité tout à fait conforme aux attentes. En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Nexans, Ipsen, Française de l'Energie et Wavestone. Nous avons soldé la position sur Atos. Nous avons aussi apporté nos titres à l'offre sur SII. En face de ces ventes, nous avons renforcé les positions sur Eurazeo, Covivio, Worldline et Waga Energy. Les marchés restent bien orientés, portés par les résultats d'entreprises et les espoirs d'une baisse prochaine des taux d'intérêts de la part des banques centrales. L'ampleur et le rythme de ces mouvements de taux à venir restent incertains, ce qui nous pousse à conserver un profil prudent dans nos investissements. Nos choix sectoriels nous poussent vers la technologie, la chimie et les services collectifs.

Mars 2024

Sur mars, les marchés d'actions ont continué sur leur dynamique positive portés par les réunions des banques centrales qui ont conservé leurs biais accommodants. Dans la zone euro, la BCE a même révisé à la baisse ses prévisions d'inflation à 2,3% (inflation totale) en 2024 dans une conjoncture économique actuellement en quasi-stagnation. Du côté américain, les chiffres d'activité restent soutenus mais la désinflation demeure en bonne voie selon la Fed. Cela a suffi à maintenir le moral des investisseurs au beau fixe avec des marchés qui ont enchaîné les records sur le mois. La période de publication des résultats du premier trimestre qui va s'ouvrir bientôt s'annonce de manière positive. Sur le mois, les choix sectoriels sur BFT France Futur ISR ont eu un impact négatif : les fortes expositions sur le secteur de la chimie (-10,1%) et sur la technologie (-1,1%) ont été défavorables. Le choix de valeurs a eu un impact également négatif : la forte déception sur la publication de résultats de Soitec (-29,0%) qui a révisé à la baisse ses prévisions d'activité a lourdement impacté la performance. La position en FDJ (-2,4%) a également pesé tout comme celle en Elis (-0,2%), ligne qui a fait l'objet de prises de profits. Enfin la ligne en Nexity (-10,7%) qui avait annoncé des résultats décevants fin février a continué de souffrir sur la période récente. A l'inverse, la position en Unibail-Rodamco (+10,2%) profite de chiffres d'activité économique soutenus. La ligne en Esker (+16,1%) continue de bénéficier de belles perspectives qui ont été confirmées lors de la publication des résultats annuels le 27 mars dernier. La position en Thales (+15,3%) profite toujours de l'engouement pour les valeurs du secteur de la défense. En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Scor dans la réassurance, sur EuroAPI, Nexans, Alten, Elis et Wavestone. En face de ces ventes, nous avons renforcé les positions sur Ipsen, Wendel, Ubisoft et Eurazeo. La situation évolue peu : les marchés restent bien orientés, portés par les espoirs d'une baisse prochaine des taux d'intérêts de la part des banques centrales. L'ampleur et le rythme de ces mouvements de taux à venir restent incertains, ce qui nous conduit à conserver de la prudence dans nos investissements. Nos choix sectoriels nous poussent vers la technologie, l'industrie et la chimie.

Avril 2024

Le mois d'avril a été moins favorable sur les marchés d'actions. Les chiffres américains de croissance et d'inflation surtout ont impacté négativement les espoirs des plus optimistes qui anticipaient une prochaine baisse des taux de la part de la Fed. Du côté européen, les chiffres publiés en matière d'inflation ont temporairement rassuré les investisseurs sur la possibilité d'une prochaine baisse des taux directeurs de la BCE. En parallèle les enquêtes de conjoncture ont montré une dynamique meilleure qu'anticipé, ce qui fait que le repli des marchés a été plus mesuré en zone euro qu'outre-Atlantique.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Il est également à signaler que les publications de résultats d'entreprises ont également confirmé une bonne résilience des marges, ce qui a aussi eu un impact positif. Sur le mois, les choix sectoriels sur BFT France Futur ISR ont eu un impact négatif : la forte exposition sur le secteur de la technologie (-10,8%) a été défavorable. Le choix de valeurs a eu un impact positif : la bonne tenue des résultats du premier trimestre a soutenu la performance du titre Unibail-Rodamco (+5,3%) qui a aussi profité de la bonne exécution de son programme de cession d'actifs. La ligne en Robertet (+10,5%) a aussi bénéficié de l'annonce de résultats qui ont montré une meilleure résistance des marges qu'attendu. Enfin, le titre Medincell (+49,7%) a profité de l'annonce d'un partenariat avec Teva pour le développement de six programmes de médicaments génériques injectables. A l'inverse, la position en Alten (-18,2%) a largement pesé sur la performance en raison de résultats décevants sur le premier trimestre. La ligne en Worldline (-14,6%) a continué de souffrir malgré la publication de résultats conformes aux attentes. En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Unibail-Rodamco, sur Biomérieux, sur Arkema, sur Publicis et sur Nexans. En face de ces ventes, nous avons renforcé les positions sur Plastic Omnium, Eurazeo, Peugeot Invest, Lisi et Ipsen. La situation globale en terme de conjoncture a peu évolué mais les chiffres d'inflation américains décevants ont créé de nouveaux doutes sur le niveau de support à venir de la part des banques centrales. L'ampleur et le rythme de ces mouvements de taux restent incertains. Notre stratégie nous conduit à demeurer prudents dans nos investissements et mesurés dans nos expositions. Nos choix sectoriels nous poussent vers la technologie, l'industrie et la chimie.

Mai 2024

Les marchés d'actions ont repris leur marche en avant sur le mois de mai. Outre-Atlantique l'économie américaine semble enfin montrer des signes de ralentissement avec des chiffres de croissance sur le premier trimestre révisés à la baisse et une désinflation qui se poursuit. A l'inverse des Etats-Unis, l'activité de l'Eurozone continue de donner des signes de mieux avec notamment des enquêtes de confiance qui se redressent dans l'industrie et les services. La période des résultats d'entreprises s'est achevée sur une tonalité positive. Enfin la banque centrale européenne continue d'avoir un ton accommodant laissent espérer un mouvement de détente début juin, un environnement donc très favorable pour les petites et moyennes entreprises qui ont rebondi sur la période. Sur le mois, les choix sectoriels sur BFT France Futur ISR ont eu un impact négatif : la forte exposition sur le secteur de la chimie (-3,9%) a notamment été défavorable. Le choix de valeurs a eu un impact positif : après un début d'année difficile la ligne en Worldline (+25,0%) a rebondi après l'annonce d'une bonne tenue de l'activité sur le premier trimestre. Dans le secteur des semi-conducteurs, le titre Soitec (+19,9%) a progressé après avoir souffert de la publication de résultats annuels décevants en avril. La position en Neoen (+32,3%) dans les énergies renouvelables a profité de l'annonce d'un rachat de la part du canadien Brookfield. Enfin le titre Nexans (+13,0%) a aussi participé à la bonne tenue de la performance. A l'inverse, la position en Biomérieux (-2,9%) a reculé dans un environnement moins porteur pour la santé. Le titre VusionGroup (-5,6%) a été chahuté suite à l'attaque d'un fonds spéculatif. En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Nexans, Elis, Biomérieux, Française de l'Energie et Robertet. En face de ces ventes, nous avons renforcé les positions sur Covivio, Ubisoft, Volitalia et Eurazeo. La situation en zone reste favorable avec un équilibre qui se maintient entre croissance et inflation. La croissance se renforce sans pour autant remettre en question les perspectives de baisse de l'inflation, ce qui rassure sur un prochain mouvement de la part des banques centrales. Nous conservons donc notre vision constructive sans tomber dans l'euphorie néanmoins. Nos choix sectoriels nous poussent vers la technologie, les services collectifs et l'industrie.

Juin 2024

Les marchés d'actions français ont largement corrigé sur le mois de juin suite aux résultats des élections européennes et à la décision de dissolution de l'Assemblée Nationale française qui en a résulté. Cela a clairement renforcé les incertitudes sur la France car, en fonction des résultats, la politique du gouvernement pourrait être très différente de celle menée ces dernières années. De fait le mouvement de détente sur les taux d'intérêt de la BCE, en début de mois, a eu peu d'impact au final. Sur le mois, les choix sectoriels sur BFT France Futur ISR ont eu un impact neutre : la moindre exposition sur le secteur des médias (-13,5%) a été positive mais la sous-exposition sur les services financiers (-7,5%) a été défavorable. Le choix de valeurs a eu un impact positif : la ligne en Robertet (-5,5%), dont l'activité offre une forte visibilité, a mieux résisté que le marché dans cet environnement délétère. C'est aussi le cas de notre position en GTT (-7,0%) qui continue d'annoncer des signatures de contrats pour la fourniture d'équipements, ce qui renforce encore le carnet de commandes déjà conséquent. Enfin la ligne en Neoen (-0,5%), entreprise qui fait l'objet d'une offre de rachat par le canadien Brookfield a aussi mieux résisté dans ce contexte difficile.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

A l'opposé, la position en Nexity (-33%) dont la quasi-totalité de l'activité est en France, a fortement souffert de la dégradation de l'environnement dans l'hexagone. La ligne en Wordline (-17,4%) a aussi eu impact négatif sur la performance. D'autres positions, sur de plus petites entreprises comme Carbios (-19,8%), Kalray (-33,1%) ont aussi largement corrigé. En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Unibail-Rodamco, Alten, Scor, Aperam, Imerys et Wavestone. En face de ces ventes, nous avons renforcé les positions sur Biomérieux, Thales, Trigano et Vusiongroup. Le contexte français a fortement évolué sur le mois dernier, ce qui justifie d'avoir un profil plus prudent pour prendre en compte les spécificités de la situation politique française. Nous avons donc légèrement modifié nos positions dans ce sens tout en conservant une vision constructive pour le moyen terme. Nos choix sectoriels nous poussent vers la technologie, les services collectifs et l'industrie.

Juillet 2024

Le mois de juillet aura été un peu plus calme que le mois précédent pour les marchés financiers français. Les élections législatives ont débouché sur un parlement sans majorité ce qui dans une certaine mesure a rassuré les investisseurs. Du côté des résultats, la saison de publication est correcte mais les déceptions ont été sévèrement sanctionnées ce qui témoigne de la nervosité des marchés. Du côté de la conjoncture, les signes de tassement de l'activité de part et d'autre de l'Atlantique inquiètent les investisseurs. Sur le mois, les choix sectoriels sur BFT France Futur ISR ont eu un impact négatif : la moindre exposition sur le secteur de l'alimentation (-3,0%) a été positive mais la surexposition sur le secteur de la chimie (-3,6%) a été défavorable. Le choix de valeurs a eu un impact positif : la très bonne publication de Nexans (+16,2%) qui voit son activité croître de 6% en organique et sa marge se renforcer a largement porté le titre sur la période. C'est également le cas de la ligne en Esker (+15,5%) dont le chiffre d'affaires a augmenté de 14% sur le trimestre alors que le niveau de prises de commandes a atteint un niveau sans précédent (+65%). Enfin les résultats publiés par Soitec (+14,5%) ont rassuré les investisseurs après plusieurs trimestres décevants. A l'opposé, la position en Unibail-Rodamco (-5,7%) a souffert à la suite de sa publication de résultats malgré la confirmation de ses objectifs annuels. Le groupe Okwind qui a révisé à la baisse ses prévisions d'activité en 2024 s'affiche en fort recul sur la période (18,0%), ce qui a pesé sur la performance. En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Derichebourg, Peugeot Invest, GTT et Spie. En face de ces ventes, nous avons renforcé les positions sur Pluxee, Soitec, Worldline, Eurazeo, Covivio et Alten. Entre les incertitudes d'ordre politique en France, les craintes sur la conjoncture en Europe et aux Etats-Unis, les nuages s'amoncellent pour les investisseurs. Fort heureusement les résultats restent de qualité. Cela justifie pleinement de demeurer encore prudent dans nos investissements. Nos choix sectoriels nous poussent vers l'industrie, la technologie et les services collectifs.

Août 2024

Après le brutal retour de l'aversion pour le risque tout début août, le calme est finalement revenu sur la fin du mois, porté par le discours clairement plus accommodant de Jérôme Powell lors de son discours à Jackson Hole : il a confirmé sa volonté d'un soutien plus important au cours des prochains mois de la part de la FED. Du côté européen, le ralentissement de l'inflation ouvre aussi la voie à la BCE pour continuer dans sa politique de détente des taux. Face à cela il ne faut cependant pas négliger les chiffres d'activité qui confirment le ralentissement en cours de l'économie mondiale. Sur le mois, les choix sectoriels ont eu un impact proche de la neutralité : la moindre exposition sur le secteur des médias (-3,1%) a été positive mais l'exposition sur le secteur de l'énergie (-9,9%) a été défavorable. Le choix de valeurs a eu un impact positif : en début de mois la confirmation de la discussion entre un fonds britannique (Bridgepoint) et la société française de logiciels Esker (+15,7%) sur un éventuel rapprochement a porté le titre sur de nouveaux plus hauts. La bonne tenue du titre Biomérieux (+7,2%) en amont de sa publication de résultats, a eu un impact positif dans un environnement chahuté. La détente intervenue sur les taux d'intérêt a porté la ligne en Unibail-Rodamco. Enfin le titre Medincell (+14,6%) continue de profiter d'une actualité favorable concernant ses essais cliniques en cours. A l'inverse, la ligne en Worldline (-21,1%) a une nouvelle fois souffert à la suite de l'abaissement de sa guidance annuelle. Malgré une publication correcte, le titre Soitec (-5,8%) a pâti des incertitudes sur le secteur des semi-conducteurs. Enfin les problèmes rencontrés sur le réseau électrique brésilien ont pesé sur la performance de Voltalia (-19,8%). En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Scor, Technip Energies, GTT et Nexans. En face de ces ventes, nous avons renforcé les positions sur Pluxee, Ubisoft, Coface, Eurazeo, Covivio et Worldline. Les incertitudes d'ordre politique en France continuent de peser sur la confiance des investisseurs et sur notre univers d'investissement. Il est cependant raisonnable de penser que la sortie de cette situation pourrait ramener un peu plus d'optimisme. Dans ce contexte nous continuons donc à investir de manière prudente et équilibrée.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Nos choix sectoriels nous poussent vers l'industrie, la technologie et les services collectifs.

Septembre 2024

Après le discours du mois d'août les banques centrales sont passées à l'acte en septembre. La BCE n'a pas déçu en tout début du mois en abaissant ses taux de 25 bps. La FED a suivi quelques jours plus tard avec un mouvement de 50 bps avant que la banque centrale chinoise n'annonce à son tour des mesures plus accommodantes. Cette multiplication des politiques de soutien à la conjoncture sont évidemment très positives, y compris pour les petites et moyennes entreprises françaises. Il ne faut cependant pas perdre de vue que la conjoncture demeure hésitante en zone euro et que la situation politique française demeure complexe. Sur le mois, les choix sectoriels ont eu un impact négatif : la forte exposition sur le secteur de l'immobilier (+8.8%) a été positive mais l'exposition sur le secteur de la chimie (-11,1%) a été défavorable. Le choix de valeurs a eu un impact positif : le cycle de baisse des taux continue de porter le secteur immobilier et donc le titre Unibail-Rodamco (+8,5%) qui profite aussi de l'exécution régulière de son programme de cession d'actifs, un point essentiel pour l'amélioration de sa situation financière. Les spéculations sur un éventuel rehaussement du prix de l'offre du fonds britannique (Bridgepoint) sur la société française de logiciels Esker (+12.7%) ont porté le titre sur nouveaux plus hauts. La publication de Robertet (+7,3%) de début de mois, qui a montré une croissance de l'activité 10,1% sur le premier semestre 2024, a été saluée par les investisseurs. A l'inverse, la position en Worldline (-21,1%), qui a une nouvelle fois révisé à la baisse ses perspectives 2024, ce qui a provoqué un changement de management, a pesé sur la performance. Le titre Soitec (-20,3%) continue de souffrir des incertitudes sur le secteur des semi-conducteurs. Enfin la ligne en Elis (-16,2%) a souffert de l'annonce de l'entrée en négociations pour un éventuel rachat d'un concurrent Vestis américain. En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Nexans, ADP, Worldline, Technip Energies et GTT. En face de ces ventes, nous avons renforcé les positions sur Forvia, JC Decaux, Eurazeo, Soitec et Pluxee. Malgré la constitution d'un gouvernement, la situation politique française demeure fragile avec des incertitudes sur la trajectoire du déficit et sur les premières mesures fiscales qui seront mises en place. Cela impacte obligatoirement la confiance des investisseurs au sein de notre univers des petites moyennes entreprises françaises. Nous maintenons une approche prudente de nos investissements. Nos choix sectoriels nous poussent vers l'industrie, la technologie et la chimie.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des actions du portefeuille BFT FRANCE FUTUR ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Action BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT - ESR (C) en devise EUR : 3,38% / 3,91% avec une Tracking Error de 4,77%.
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT - I (C) en devise EUR : 3,44% / 3,91% avec une Tracking Error de 4,77%.
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT - I2 (C) en devise EUR : 3,81% / 3,91% avec une Tracking Error de 4,72%.
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT - L (C) en devise EUR : 2,45% / 3,91% avec une Tracking Error de 4,77%.
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT - N (C) en devise EUR : 4,37% / 3,54% avec une Tracking Error de 4,91%.
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT - P (C) en devise EUR : 2,45% / 3,91% avec une Tracking Error de 4,77%.
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT - P (D) en devise EUR : 2,43% / 3,91% avec une Tracking Error de 4,76%.
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT - PERI (C) en devise EUR : 2,98% / 3,91% avec une Tracking Error de 4,77%.
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT - PM (C) en devise EUR : 3,59% / 3,91% avec une Tracking Error de 4,76%.
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT - R (C) en devise EUR : 3,36% / 3,91% avec une Tracking Error de 4,77%.
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT - Z (C) en devise EUR : 3,55% / 3,91% avec une Tracking Error de 4,77%.
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT - Z (D) en devise EUR : 3,55% / 3,91% avec une Tracking Error de 4,77%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR ACTIONS I C	151 109 783,34	159 953 515,29
NEXANS SA	2 544 342,28	24 860 287,92
SCOR SE	1 635 699,99	15 944 242,88
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	4 822 024,08	9 383 641,61
SOITEC SA	13 578 004,62	344 089,20
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	2 198 973,88	11 468 437,98
EURAZEO	11 888 354,37	174 370,05
WORLDLINE SA	7 974 650,98	3 851 216,56
IPSEN	10 190 809,03	1 037 301,20
SPIE SA	1 551 235,53	9 551 399,13

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/09/2024
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR I2-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR I-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR L-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/09/2024
Action BFT FRANCE FUTUR ISR R-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (Article L.225-37 du Code de commerce)

Liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Claire Creyssels

Société	Fonction	Represente
BFT FRANCE FUTUR ISR	Administrateur	
PLURI-INVESTISSEMENTS	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Arnaud Gamain

Société	Fonction	Represente
BFT FRANCE FUTUR ISR	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Gilles Guez

Société	Fonction	Represente
BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR	Président Directeur Général	
BFT PARTNERS	Président de SAS	BFT INVESTMENT MANAGERS
BFT FRANCE FUTUR ISR	Président du Conseil d'administration	
BFT INVESTMENT MANAGERS	Directeur Général et Dirigeant Responsable	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Fabrice Masson

Société	Fonction	Represente
BFT FRANCE FUTUR ISR	Directeur Général	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Estelle Menard

Société	Fonction	Represente
BFT FRANCE FUTUR ISR	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Jean-Marc Navarre

Société	Fonction	Represente
BFT FRANCE FUTUR ISR	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Céline Nouet

Société	Fonction	Represente
BFT FRANCE FUTUR ISR	Censeur	AGIRC ARRCO

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Conventions règlementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Non applicable

Modalités d'exercice de la Direction Générale (article L. 225-51-1 du Code de commerce)

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Gilles Guez

Directeur Général

Monsieur Fabrice Masson

Administrateurs

Madame Claire Creyssels
Monsieur Jean-Marc Navarre
Monsieur Arnaud Gamain
Madame Estelle Menard

Censeurs

Madame Céline Nouet
Représentant ARGIC ARRCO

Commissaire aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit représenté par
Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Présentation des travaux du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice :

Votre Conseil d'Administration s'est réuni trois fois, notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 07/11/2023

- Arrivée à échéance du mandat d'un Administrateur : Monsieur Arnaud Gamain
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement du mandat de Monsieur Arnaud Gamain
- Répartition de la rémunération des membres du Conseil d'Administration.
- Examen et Arrêté des comptes de l'exercice clos le 29/09/2023.
- Présentation de l'activité de la Société depuis le précédent Conseil.
- Proposition d'évolution statutaire relative à l'Article 8 « Emissions, rachats des actions » par l'insertion d'un dispositif de plafonnement des rachats en application articles L. 214-7-4 du code monétaire et financier et 411-20-1 du règlement général de l'AMF dans les Statuts de la SICAV;
- Convocations de l'Assemblée Générale Ordinaire et d'une Assemblée Générale Extraordinaire

Conseil d'Administration du 15/05/2024

- Exposé sur l'environnement économique et la politique de gestion suivie depuis le dernier conseil

Conseil d'Administration du 26/08/2024

- Propositions d'évolutions statutaires : changement de la dénomination sociale
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 12/11/2024

- Arrivée à échéance du mandat d'un Administrateur : Madame Claire Creyssels.
- Arrivée à échéance du mandat d'un Censeur : AGIRC ARRCO représentée par Céline Nouet.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des mandats suivants : Madame Claire Creyssels en qualité d'Administrateur et l'AGIRC ARRCO représentée par Céline Nouet en qualité de Censeur.
- Répartition de la rémunération des membres du Conseil d'Administration.
- Arrivée à échéance et non renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes, le Cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit.
- Proposition de nommer un nouveau Commissaire aux Comptes : le Cabinet Deloitte & Associés.
- Examen et Arrêté des comptes de l'exercice clos le 30/09/2024.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Présentation de l'activité de la Société depuis le précédent Conseil.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Informations spécifiques

Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet www.bftgestion.fr, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : www.bft-im.com

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site www.bft-im.com le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de BFT Investment Managers est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par BFT Investment Managers (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (51 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 6 277 559 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 4 578 657 euros, soit 73% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 1 698 902 euros, soit 27% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 bénéficiaires) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (3 bénéficiaires), le montant total des rémunérations versées à ces catégories de personnel (fixes et variables différés et non différés) n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

BFT Investment Managers applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de réglementations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que BFT Investment Managers exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Investment Managers. De plus, BFT Investment Managers met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles BFT Investment Managers a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

BFT Investment Managers exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
 - Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
 - Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de BFT Investment Managers (à l'exception des indices très concentrés).

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de BFT Investment Managers répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de BFT Investment Managers mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, BFT Investment Managers a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, BFT Investment Managers limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de BFT Investment Managers s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, BFT Investment Managers est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. BFT Investment Managers applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT Investment Managers sont disponibles sur son site Internet :

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/Developpement-Durable/Notre-engagement-en-investissement-responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2024**

BFT FRANCE FUTUR ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BFT INVESTMENT MANAGERS
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable BFT FRANCE FUTUR ISR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de réglementation comptable exposé dans les règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.11.20 10:16:52 +0100





**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 30 septembre 2024**

BFT FRANCE FUTUR ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BFT INVESTMENT MANAGERS
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.11.20 10:16:46 +0100

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Comptes annuels

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	396 943 982,25
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	396 943 982,25
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	3 620 573,81
OPCVM	3 620 573,81
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	400 564 556,06
Créances et comptes d'ajustement actifs	4 961 223,49
Comptes financiers	201 793,02
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	5 163 016,51
Total de l'actif I+II	405 727 572,57

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	392 640 346,44
Report à nouveau sur revenu net	1 958,82
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	11 118 867,62
Capitaux propres I	403 761 172,88
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	403 761 172,88
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 966 399,69
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	1 966 399,69
Total Passifs : I+II+III+IV	405 727 572,57

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	9 030 215,04
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	16 976,28
Sous-total produits sur opérations financières	9 047 191,32
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
Sous-total charges sur opérations financières	
Total revenus financiers nets (A)	9 047 191,32
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-5 923 366,31
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-5 923 366,31
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	3 123 825,01
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	286 186,32
Sous-total revenus nets I = (C+D)	3 410 011,33
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-9 636 365,74
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 031 378,09
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-10 667 743,83
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-1 540 606,41
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-12 208 350,24

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	17 226 410,79
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	17 226 410,79
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	2 690 795,74
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	19 917 206,53
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	11 118 867,62

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Annexes aux comptes annuels

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'actions d'entreprises françaises, tout en mettant en place une démarche d'investissement socialement responsable et une approche de réduction des émissions carbone cherchant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	588 034 589,68	938 779 833,61	470 529 442,59	357 803 140,54	403 761 172,88
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR-C en EUR					
Actif net	528 114,60	1 181 298,76	1 190 789,39	2 250 345,00	3 052 579,76
Nombre de titres	5 377,382	10 025,523	13 207,153	23 194,072	30 432,201
Valeur liquidative unitaire	98,21	117,82	90,16	97,02	100,30
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,45	6,89	4,87	-3,01	-2,99
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,62	1,90	1,04	2,13	1,29
Action BFT FRANCE FUTUR ISR I2-C en EUR					
Actif net	42 587 029,50	117 788 460,63	87 679 568,79	936 202,87	47 928 523,38
Nombre de titres	47,000	108,440	104,958	1,036	51,089
Valeur liquidative unitaire	906 107,01	1 086 208,60	835 377,66	903 670,72	938 137,82
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-16 363,64	63 383,02	44 945,65	-27 952,01	-27 900,11
Capitalisation unitaire sur revenu	-24 311,80	15 394,75	14 409,82	24 118,07	15 636,90
Action BFT FRANCE FUTUR ISR I-C en EUR					
Actif net	43 600 990,96	64 838 140,45	12 630 606,56	11 086 651,67	10 182 631,44
Nombre de titres	19,942	24,825	6,310	5,138	4,562
Valeur liquidative unitaire	2 186 390,07	2 611 808,27	2 001 680,91	2 157 775,72	2 232 054,23
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-39 576,00	152 762,67	108 002,08	-66 923,68	-66 685,70
Capitalisation unitaire sur revenu	-64 365,51	28 229,56	25 946,21	49 676,03	29 252,94
Action BFT FRANCE FUTUR ISR L-C en EUR					
Actif net	15 329,21	1 110 942,34	10 491,01	10 876,96	1 988,88
Nombre de titres	148,548	9 094,708	113,139	109,924	19,621
Valeur liquidative unitaire	103,19	122,15	92,72	98,94	101,36
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,88	7,18	5,04	-3,09	-3,04
Capitalisation unitaire sur revenu	-3,79	0,25	0,14	1,33	0,40

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C en EUR					
Actif net				913 487,84	
Nombre de titres				10,0000	
Valeur liquidative unitaire				91 348,78	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				1 030,13	
Capitalisation unitaire sur revenu				748,16	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C en EUR					
Actif net	432 000 240,57	574 346 679,57	256 653 123,29	255 224 888,48	220 128 673,47
Nombre de titres	4 186 222,803	4 701 556,785	2 767 145,588	2 578 705,347	2 170 940,373
Valeur liquidative unitaire	103,19	122,16	92,75	98,97	101,39
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,88	7,18	5,04	-3,09	-3,06
Capitalisation unitaire sur revenu	-3,72	0,25	0,16	1,33	0,41
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D en EUR					
Actif net	24 783 840,27	27 263 827,08	18 731 054,82	19 211 061,86	18 193 453,34
Nombre de titres	277 837,538	258 197,109	248 774,173	239 339,851	224 304,697
Valeur liquidative unitaire	89,20	105,59	75,29	80,26	81,11
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes		6,21			
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,62		4,25	-2,51	-2,50
Distribution unitaire sur revenu		0,22	0,11	1,08	0,33
Crédit d'impôt unitaire		0,01			
Capitalisation unitaire sur revenu	-3,24				

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI-C en EUR					
Actif net	4 741,23	5 638,99	4 197,60	4 703,75	4 844,09
Nombre de titres	45,758	45,758	44,642	46,642	46,642
Valeur liquidative unitaire	103,61	123,23	94,02	100,84	103,85
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,91	7,23	5,09	-3,13	-3,11
Capitalisation unitaire sur revenu	-3,33	0,83	0,73	1,87	0,95
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM-C en EUR					
Actif net	97,96	17 843,19	87,65	93,85	97,22
Nombre de titres	1,000	154,663	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	97,96	115,36	87,65	93,85	97,22
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,24	7,09	4,78	-2,68	-2,82
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,50	-0,44	0,22	1,61	1,50
Action BFT FRANCE FUTUR ISR R-C en EUR					
Actif net	90 424,36	104 703,12	82 415,01	93 098,22	51 163,53
Nombre de titres	1 006,094	975,844	1 003,057	1 053,057	559,951
Valeur liquidative unitaire	89,87	107,29	82,16	88,40	91,37
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,62	6,27	4,43	-2,74	-2,73
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,71	1,11	1,02	1,98	1,18
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-C en EUR					
Actif net	38 269 622,77	70 480 062,72	58 123 762,85	30 288 576,85	48 595 336,48
Nombre de titres	417,244	642,206	690,337	333,382	516,564
Valeur liquidative unitaire	91 720,00	109 746,81	84 196,21	90 852,46	94 074,18
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1 652,47	6 414,11	4 539,04	-2 815,63	-2 807,16
Capitalisation unitaire sur revenu	-2 343,69	1 346,13	1 198,14	2 186,90	1 325,94

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D en EUR					
Actif net	6 154 158,25	81 642 236,76	35 423 345,62	37 783 153,19	55 621 881,29
Nombre de titres	68,438	758,825	461,529	461,529	672,213
Valeur liquidative unitaire	89 923,11	107 590,33	76 752,15	81 865,17	82 744,42
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes		6 288,16			
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1 625,88		4 320,94	-2 552,98	-2 557,60
Distribution unitaire sur revenu		1 319,67	1 076,43	1 968,48	1 163,39
Crédit d'impôt unitaire		8,52			
Capitalisation unitaire sur revenu	-2 350,66				

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Règles d'évaluation des actifs

Instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé

- **Actions / Obligations**

Ces actions/obligations sont évaluées chaque jour de bourse :

- Pour les valeurs françaises cotées : sur la base du dernier cours du jour ;
- Pour les valeurs étrangères cotées : sur la base du dernier cours coté à Paris ou du cours de leur marché principal converti en euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation ;
- Pour les instruments financiers dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation ainsi que pour les autres éléments du bilan, la Société de Gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

La décision est communiquée au commissaire aux comptes.

- **OPC**

Les actions de SICAV et les parts de FCP ainsi que les OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les portefeuilles des OPC Nourriciers sont valorisés avec la valeur liquidative de l'OPC Maître du même jour calendaire.

Les opérations d'équalisation fees, liées aux investissements dans des fonds étrangers, font l'objet d'une comptabilisation en compte de tiers.

- **Titres de créances négociables**

TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois (90 jours) :

Les titres de créances négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché. En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Taux de référence :

TCN en euros : Taux des swaps

TCN en devises : Taux officiels principaux des pays concernés.

TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois (90 jours) :

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché.

Instruments financiers négociés sur un marché non réglementé

- Pour les instruments financiers à revenu fixe dont le marché s'effectue principalement de gré à gré auprès de spécialistes : au prix de marché, sur la base du dernier cours de transaction affiché par le spécialiste. En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence (taux des emprunts d'Etat) éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- Les instruments financiers non cotés sont évalués en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

- **Contrats**

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

Les contrats à terme sont évalués au dernier cours de compensation connu. Les options sont évaluées selon la même méthode que leur valeur support : dernier cours pour les valeurs françaises, cours de leur marché d'origine convertis en euro pour les valeurs étrangères non cotées sur un marché français.

Les opérations d'échange de taux sont valorisées au prix de marché.

- **Instruments financiers à terme de gré à gré**

La valorisation des instruments financiers à terme de gré à gré résulte de modèles mathématiques externes ou développés par la société de gestion. La valeur liquidative de ces instruments est évaluée à la valeur actuelle, mais pas à la valeur de révocation ; elle ne tient pas compte des éventuelles indemnités de résiliation.

Dépôts à terme

Ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à 3 mois, car ils ne peuvent être ni cédés, ni dénoués par une opération de sens inverse. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Autres instruments

- **Acquisitions cessions temporaires de titres**

- **Pensions**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (EONIA au jour le jour) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Prêts de titres**

Les titres prêtés sont valorisés au prix du marché. L'indemnité encaissée y afférent est enregistrée en produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres.

- **Méthodes de valorisation des engagements hors-bilan**

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale.

- **Change à terme de devises**

Les opérations d'achat et vente à terme de devises sont enregistrées dès la négociation à l'actif et au passif dans les postes de « créances » et « dettes » pour les montants négociés.

Les comptes libellés dans une devise différente de la devise de référence comptable, respectivement le poste de « créances » pour les achats à terme de devises et le poste de « dettes » pour les ventes à terme de devises, sont évalués au cours du terme du jour de l'établissement de la valeur liquidative.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

• Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés sur la base de l'actif net.

Action P-C : 1,97% TTC maximum

Action P-D : 1,97% TTC maximum

Action I-C : 1,07% TTC maximum

Action Z-C : 0,97% TTC maximum

Action Z-D : 0,97% TTC maximum

Action R-C : 1,12% TTC maximum

Action I2-C : 0,72% TTC maximum

Actions L-C : 1,97% TTC maximum

Action ESR-C : 0,95% TTC maximum

Action PERI-C : 1,97% TTC maximum

Action PM-C : 1,97% TTC maximum

Action N-C : 0,57% TTC maximum

Ils sont comptabilisés à chaque valeur liquidative.

Commission de surperformance

Action P-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action P-D : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action I-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action Z-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Action Z-D : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action R-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action I2-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action L-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action ESR-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action PM-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action PERI-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque action concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative.

Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

L'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et

L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1^{er} jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence (CAC Mid & Small).

Ainsi, à compter du 1^{er} octobre 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de Septembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1^{er} octobre 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de l'action, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.

En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si cet écart est positif et s'il compense toutes les sous-performances constatées aux dates anniversaires, de l'action par rapport à l'Actif de Référence au cours des 5 dernières années, y inclus l'année en cours. Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre d'actions rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de l'action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt actionnaires présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des actionnaires présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR-C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM-C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR L-C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR I-C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR I2-C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR R-C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI-C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	357 803 140,54
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	119 531 570,11
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-82 091 190,57
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 123 825,01
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-10 667 743,83
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	17 226 410,79
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-1 164 839,17
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	403 761 172,88

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR-C		
Actions souscrites durant l'exercice	13 273,159	1 333 425,46
Actions rachetées durant l'exercice	-6 035,030	-604 210,16
Solde net des souscriptions/rachats	7 238,129	729 215,30
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	30 432,201	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR I2-C		
Actions souscrites durant l'exercice	61,753	58 165 007,49
Actions rachetées durant l'exercice	-11,700	-11 058 856,26
Solde net des souscriptions/rachats	50,053	47 106 151,23
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	51,089	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR I-C		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-0,576	-1 298 221,80
Solde net des souscriptions/rachats	-0,576	-1 298 221,80
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4,562	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR L-C		
Actions souscrites durant l'exercice	3,931	360,55
Actions rachetées durant l'exercice	-94,234	-8 585,62
Solde net des souscriptions/rachats	-90,303	-8 225,07
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	19,621	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-10,0000	-899 004,59
Solde net des souscriptions/rachats	-10,0000	-899 004,59
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice		
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C		
Actions souscrites durant l'exercice	124 261,545	12 575 393,99
Actions rachetées durant l'exercice	-532 026,519	-54 434 828,13
Solde net des souscriptions/rachats	-407 764,974	-41 859 434,14
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 170 940,373	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D		
Actions souscrites durant l'exercice	4 792,013	387 306,04
Actions rachetées durant l'exercice	-19 827,167	-1 616 323,78
Solde net des souscriptions/rachats	-15 035,154	-1 229 017,74
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	224 304,697	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI-C		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	46,642	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM-C		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR R-C		
Actions souscrites durant l'exercice	0,320	28,59
Actions rachetées durant l'exercice	-493,426	-45 492,69
Solde net des souscriptions/rachats	-493,106	-45 464,10
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	559,951	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-C		
Actions souscrites durant l'exercice	302,795	28 446 707,74
Actions rachetées durant l'exercice	-119,613	-11 124 782,16
Solde net des souscriptions/rachats	183,182	17 321 925,58
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	516,564	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D		
Actions souscrites durant l'exercice	222,740	18 623 340,25
Actions rachetées durant l'exercice	-12,056	-1 000 885,38
Solde net des souscriptions/rachats	210,684	17 622 454,87
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	672,213	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR I2-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR L-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action BFT FRANCE FUTUR ISR R-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Code ISIN	Libellé de l'action	Affectation des sommes distribuables	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
FR0013353067	BFT FRANCE FUTUR ISR ESR-C	C	EUR	3 052 579,76	30 432,201	100,30
FR0013314259	BFT FRANCE FUTUR ISR I2-C	C	EUR	47 928 523,38	51,089	938 137,82
FR0011036912	BFT FRANCE FUTUR ISR I-C	C	EUR	10 182 631,44	4,562	2 232 054,23
FR0013416005	BFT FRANCE FUTUR ISR L-C	C	EUR	1 988,88	19,621	101,36
FR0010340612	BFT FRANCE FUTUR ISR P-C	C	EUR	220 128 673,47	2 170 940,373	101,39
FR0010340620	BFT FRANCE FUTUR ISR P-D	D	EUR	18 193 453,34	224 304,697	81,11
FR0013438025	BFT FRANCE FUTUR ISR PERI-C	C	EUR	4 844,09	46,642	103,85
FR0013429727	BFT FRANCE FUTUR ISR PM-C	C	EUR	97,22	1,000	97,22
FR0013299252	BFT FRANCE FUTUR ISR R-C	C	EUR	51 163,53	559,951	91,37
FR0013245727	BFT FRANCE FUTUR ISR Z-C	C	EUR	48 595 336,48	516,564	94 074,18
FR0013256468	BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D	D	EUR	55 621 881,29	672,213	82 744,42

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2 PAYS-BAS	Pays 3 LUXEMBOURG	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	396 943,98	389 830,43	6 090,65	1 022,90		
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	396 943,98					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif Dépôts Obligations Titres de créances Opérations temporaires sur titres Comptes financiers	201,79				201,79
Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres Emprunts Comptes financiers					
Hors-bilan Futures Options Swaps Autres instruments financiers	NA NA NA NA				
Total					201,79

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	201,79						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	201,79						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif Obligations convertibles en actions Obligations et valeurs assimilées Titres de créances Opérations temporaires sur titres Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres Hors-bilan Dérivés de crédits			
Solde net			

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	4 961 223,49
Total des créances		4 961 223,49
Dettes		
	Achats à règlement différé	1 271 590,58
	Frais de gestion fixe	555 592,71
	Autres dettes	139 216,40
Total des dettes		1 966 399,69
Total des créances et des dettes		2 994 823,80

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 26 187,04 0,98
Action BFT FRANCE FUTUR ISR I2-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 224 945,07 0,62
Action BFT FRANCE FUTUR ISR I-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 104 487,70 0,96
Action BFT FRANCE FUTUR ISR L-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 51,12 1,86

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

	30/09/2024
Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes 603,21 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,15 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes 4 474 734,02 Pourcentage de frais de gestion fixes 1,87 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes 352 794,95 Pourcentage de frais de gestion fixes 1,87 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes 65,64 Pourcentage de frais de gestion fixes 1,36 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

	30/09/2024
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes 0,69 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,71 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR R-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes 653,01 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,97 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes 347 733,59 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,88 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes 391 110,27 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,87 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme	FR0010232298	BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR ACTIONS I C	3 620 573,81 3 620 573,81
Total des titres du groupe			3 620 573,81

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	3 410 011,33
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	3 410 011,33
Report à nouveau	1 958,82
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 411 970,15

Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	39 552,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	39 552,68
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	39 552,68
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	39 552,68
Total	39 552,68
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Action BFT FRANCE FUTUR ISR I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	133 451,95
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	133 451,95
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	133 451,95
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	133 451,95
Total	133 451,95
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Action BFT FRANCE FUTUR ISR I2-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	798 873,65
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	798 873,65
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	798 873,65
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	798 873,65
Total	798 873,65
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Action BFT FRANCE FUTUR ISR L-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	8,01
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	8,01
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	8,01
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	8,01
Total	8,01
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau Sommes distribuables au titre du revenu net Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	
Total	
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	897 287,41
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	897 287,41
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	897 287,41
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	897 287,41
Total	897 287,41
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	73 147,86
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	73 147,86
Report à nouveau	1 956,88
Sommes distribuables au titre du revenu net	75 104,74
Affectation :	
Distribution	74 020,55
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1 084,19
Capitalisation	
Total	75 104,74
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	224 304,697
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,33
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	50,29

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	44,51
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	44,51
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	44,51
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	44,51
Total	44,51
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	1,50
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1,50
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	1,50
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	1,50
Total	1,50
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Action BFT FRANCE FUTUR ISR R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	662,39
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	662,39
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	662,39
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	662,39
Total	662,39
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	684 937,42
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	684 937,42
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	684 937,42
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	684 937,42
Total	684 937,42
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	782 043,95
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	782 043,95
Report à nouveau	1,94
Sommes distribuables au titre du revenu net	782 045,89
Affectation :	
Distribution	782 045,88
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,01
Capitalisation	
Total	782 045,89
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	672,213
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1 163,39
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	153,75

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-12 208 350,24
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-12 208 350,24
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-12 208 350,24

Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-91 271,92
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-91 271,92
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-91 271,92
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-91 271,92
Total	-91 271,92
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Action BFT FRANCE FUTUR ISR I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-304 220,20
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-304 220,20
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-304 220,20
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-304 220,20
Total	-304 220,20
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action BFT FRANCE FUTUR ISR I2-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-1 425 389,06
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-1 425 389,06
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 425 389,06
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-1 425 389,06
Total	-1 425 389,06
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Action BFT FRANCE FUTUR ISR L-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-59,78
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-59,78
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-59,78
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-59,78
Total	-59,78
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	
Total	
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-6 655 240,77
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-6 655 240,77
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-6 655 240,77
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-6 655 240,77
Total	-6 655 240,77
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-561 158,43
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-561 158,43
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-561 158,43
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-561 158,43
Total	-561 158,43
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-145,31
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-145,31
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-145,31
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-145,31
Total	-145,31
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-2,82
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-2,82
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-2,82
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-2,82
Total	-2,82
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Action BFT FRANCE FUTUR ISR R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-1 530,43
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-1 530,43
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 530,43
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-1 530,43
Total	-1 530,43
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-1 450 078,18
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-1 450 078,18
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 450 078,18
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-1 450 078,18
Total	-1 450 078,18
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 719 253,34
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-1 719 253,34
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 719 253,34
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-1 719 253,34
Total	-1 719 253,34
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

D5c. Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	74 020,55	EUR	0,33	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
Total	74 020,55	EUR	0,33	EUR

Décomposition du coupon : Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	782 045,88	EUR	1 163,39	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
Total	782 045,88	EUR	1 163,39	EUR

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			396 943 982,25	98,31
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			396 943 982,25	98,31
Biens de consommation durables			16 681 542,20	4,13
HEXAOM SA	EUR	53 844	1 184 568,00	0,29
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	84 458	2 630 866,70	0,65
SEB	EUR	125 523	12 866 107,50	3,19
Biotechnologie			904 554,54	0,22
TRANSGENE SA	EUR	814 914	904 554,54	0,22
Composants automobiles			8 708 724,24	2,16
FORVIA	EUR	681 625	6 290 035,50	1,56
PLASTIC OMNIUM	EUR	269 642	2 418 688,74	0,60
Construction et ingénierie			6 109 304,18	1,51
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	111 837	2 417 915,94	0,60
WAGA ENERGY SA	EUR	241 583	3 691 388,24	0,91
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			12 678 612,20	3,14
ESKER SA	EUR	31 730	8 395 758,00	2,08
WORLDLINE SA	EUR	655 071	4 282 854,20	1,06
Distribution spécialisée			492 502,50	0,12
PLANISWARE SAS	EUR	17 700	492 502,50	0,12
Divertissement			3 458 038,00	0,86
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	342 380	3 458 038,00	0,86
Electricité			18 023 256,80	4,46
NEOEN SA	EUR	397 536	15 503 904,00	3,84
VOLTALIA	EUR	292 948	2 519 352,80	0,62
Emballage et conditionnement			4 781 015,28	1,18
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	181 926	4 781 015,28	1,18
Equipements électriques			12 094 188,64	3,00
ENTECH SACA	EUR	107 317	721 170,24	0,18
MERSEN	EUR	66 250	1 881 500,00	0,47
NEXANS SA	EUR	72 124	9 491 518,40	2,35
Equipements et fournitures médicaux			11 619 078,40	2,88
BIOMERIEUX	EUR	107 984	11 619 078,40	2,88
Equipements et instruments électroniques			14 298 922,47	3,54
DONT NOD ENTERTAINMENT SA	EUR	60 344	84 481,60	0,02
KALRAY SADIR	EUR	87 472	209 495,44	0,05
LACROIX	EUR	31 179	559 663,05	0,14

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUMIBIRD SA	EUR	149 739	1 260 802,38	0,31
VusionGroup	EUR	79 120	12 184 480,00	3,02
Equipements et produits de loisirs			4 118 870,08	1,02
TRIGANO SA	EUR	31 577	3 643 985,80	0,90
XILAM ANIMATION	EUR	101 471	474 884,28	0,12
FPI Bureautiques			975 992,60	0,24
GECINA SA	EUR	9 439	975 992,60	0,24
FPI de détail			13 986 477,00	3,46
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	177 945	13 986 477,00	3,46
Gestion immobilière et développement			5 027 692,22	1,25
NEXITY	EUR	426 799	5 027 692,22	1,25
Hôtels, restaurants et loisirs			28 876 461,32	7,15
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	599 228	22 135 482,32	5,48
SPIE SA	EUR	196 530	6 740 979,00	1,67
Industrie aérospatiale et défense			1 332 977,80	0,33
EXOSENS SAS	EUR	65 989	1 332 977,80	0,33
Infrastructure de transports			4 292 503,70	1,06
AEROPORTS DE PARIS	EUR	37 229	4 292 503,70	1,06
Logiciels			11 124 993,10	2,76
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	32 778	4 152 972,60	1,03
ID LOGISTICS GROUP	EUR	14 477	5 486 783,00	1,37
SIDETRADE	EUR	2 064	462 336,00	0,11
SWORD GROUP	EUR	27 910	1 022 901,50	0,25
Machines			4 653 117,70	1,15
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	114 809	2 009 157,50	0,50
EXEL INDUSTRIES	EUR	8 656	430 203,20	0,11
LISI EX GFI INDUSTRIES SA	EUR	83 538	2 213 757,00	0,54
Marches de capitaux			500 058,40	0,12
OVH GROUPE SAS	EUR	73 538	500 058,40	0,12
Matériaux de construction			6 414 463,10	1,59
IMERYS SA	EUR	215 395	6 414 463,10	1,59
Media			13 714 571,05	3,40
IPSOS	EUR	149 843	8 458 637,35	2,10
JCDECAUX SE	EUR	161 677	3 249 707,70	0,80
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	20 430	2 006 226,00	0,50
Métaux et minerais			1 497 632,40	0,37
ERAMET	EUR	21 153	1 497 632,40	0,37

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits chimiques			15 136 193,50	3,75
ARKEMA	EUR	20 287	1 734 538,50	0,43
CARBIOS	EUR	178 406	3 032 902,00	0,75
ROBERTET	EUR	10 903	10 368 753,00	2,57
Produits de soins personnels			5 240 872,75	1,30
INTERPARFUMS SA	EUR	115 565	5 240 872,75	1,30
Produits pharmaceutiques			11 857 644,50	2,94
IPSEN	EUR	107 309	11 857 644,50	2,94
Produits pour l'industrie du bâtiment			1 459 156,50	0,36
HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNO	EUR	205 515	1 459 156,50	0,36
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			15 295 168,00	3,79
SOITEC SA	EUR	170 705	15 295 168,00	3,79
Services aux collectivités			505 879,20	0,13
BILENDI SA	EUR	33 064	505 879,20	0,13
Services aux entreprises			37 788 368,50	9,36
DERICHEBOURG	EUR	701 929	3 702 675,48	0,92
ELIS	EUR	1 003 938	18 813 798,12	4,65
GL EVENTS	EUR	135 899	2 606 542,82	0,65
MEDINCELL SA	EUR	313 155	4 910 270,40	1,22
PLUXEE NV	EUR	321 610	6 090 650,18	1,51
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	18 597	1 664 431,50	0,41
Services aux professionnels			561 536,00	0,14
SYNERGIE	EUR	17 548	561 536,00	0,14
Services financiers diversifiés			37 889 358,77	9,38
COFACE SA	EUR	141 433	2 077 650,77	0,51
EURAZEO	EUR	271 472	20 021 060,00	4,97
GROUPE OKWIND SAS	EUR	116 096	1 346 713,60	0,33
PEUGEOT INVEST	EUR	11 788	901 782,00	0,22
WENDEL	EUR	147 518	13 542 152,40	3,35
Services liés aux technologies de l'information			41 936 618,60	10,39
ALTEN SA	EUR	151 930	15 208 193,00	3,78
AUBAY	EUR	36 875	1 624 343,75	0,40
SOPRA STERIA	EUR	61 163	11 523 109,20	2,85
THALES	EUR	58 373	8 321 071,15	2,06
WAVESTONE	EUR	94 773	5 259 901,50	1,30
Sociétés commerciales et de distribution			421 883,00	0,10
THERMADOR GROUPE	EUR	5 479	421 883,00	0,10

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			21 703 662,01	5,38
COVIVIO	EUR	321 021	17 511 695,55	4,34
ICADE	EUR	157 949	4 191 966,46	1,04
Textiles, habillement et produits de luxe			782 091,00	0,19
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	1 206	782 091,00	0,19
TITRES D'OPC			3 620 573,81	0,90
OPCVM			3 620 573,81	0,90
Gestion collective			3 620 573,81	0,90
BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR ACTIONS I C	EUR	257,0116	3 620 573,81	0,90
Total			400 564 556,06	99,21

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	400 564 556,06
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	5 163 016,51
Autres passifs (-)	-1 966 399,69
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	403 761 172,88

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR-C	EUR	30 432,201	100,30
Action BFT FRANCE FUTUR ISR I2-C	EUR	51,089	938 137,82
Action BFT FRANCE FUTUR ISR I-C	EUR	4,562	2 232 054,23
Action BFT FRANCE FUTUR ISR L-C	EUR	19,621	101,36
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C	EUR	2 170 940,373	101,39
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D	EUR	224 304,697	81,11
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI-C	EUR	46,642	103,85
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM-C	EUR	1,000	97,22
Action BFT FRANCE FUTUR ISR R-C	EUR	559,951	91,37
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-C	EUR	516,564	94 074,18
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D	EUR	672,213	82 744,42

BFT FRANCE FUTUR ISR

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	357 757 738,25	468 969 560,12
Actions et valeurs assimilées	345 755 566,28	435 797 949,95
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	345 755 566,28	435 797 949,95
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	11 948 108,87	32 480 325,17
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 948 108,87	32 480 325,17
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	54 063,10	691 285,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	54 063,10	691 285,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	1 457 914,09	4 336 817,44
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 457 914,09	4 336 817,44
COMPTES FINANCIERS	176 317,98	66 039,00
Liquidités	176 317,98	66 039,00
TOTAL DE L'ACTIF	359 391 970,32	473 372 416,56

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	363 244 196,51	441 420 163,30
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	974,00
Report à nouveau (a)	702,53	548,58
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-11 133 250,74	25 606 744,46
Résultat de l'exercice (a,b)	5 691 492,24	3 501 012,25
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	357 803 140,54	470 529 442,59
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	54 063,10	691 285,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	54 063,10	691 285,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	54 063,10	691 285,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 534 766,68	2 151 688,97
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 534 766,68	2 151 688,97
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	359 391 970,32	473 372 416,56

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CAC 40 FUT 1023	4 934 535,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CAC 40 FUT 1022	0,00	9 221 600,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	23 145,43	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	13 283 090,49	12 755 800,68
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	13 306 235,92	12 755 800,68
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	76,30	8 086,08
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	76,30	8 086,08
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	13 306 159,62	12 747 714,60
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	6 613 253,06	10 142 449,53
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	6 692 906,56	2 605 265,07
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 001 414,32	895 747,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	5 691 492,24	3 501 012,25

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé

- **Actions / Obligations**

Ces actions/obligations sont évaluées chaque jour de bourse :

- Pour les valeurs françaises cotées : sur la base du dernier cours du jour ;
- Pour les valeurs étrangères cotées : sur la base du dernier cours coté à Paris ou du cours de leur marché principal converti en euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation ;
- Pour les instruments financiers dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation ainsi que pour les autres éléments du bilan, la Société de Gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

La décision est communiquée au commissaire aux comptes.

- **OPC**

Les actions de SICAV et les parts de FCP ainsi que les OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les portefeuilles des OPC Nourriciers sont valorisés avec la valeur liquidative de l'OPC Maître du même jour calendaire.

Les opérations d'équalisation fees, liées aux investissements dans des fonds étrangers, font l'objet d'une comptabilisation en compte de tiers.

- **Titres de créances négociables**

TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois (90 jours) :

Les titres de créances négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché. En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Taux de référence :

TCN en euros : Taux des swaps

TCN en devises : Taux officiels principaux des pays concernés.

TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois (90 jours) :

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché.

Instruments financiers négociés sur un marché non réglementé

- Pour les instruments financiers à revenu fixe dont le marché s'effectue principalement de gré à gré auprès de spécialistes : au prix de marché, sur la base du dernier cours de transaction affiché par le spécialiste. En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence (taux des emprunts d'Etat) éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- Les instruments financiers non cotés sont évalués en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Contrats**

- Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les contrats à terme sont évalués au dernier cours de compensation connu. Les options sont évaluées selon la même méthode que leur valeur support : dernier cours pour les valeurs françaises, cours de leur marché d'origine convertis en euro pour les valeurs étrangères non cotées sur un marché français.

Les opérations d'échange de taux sont valorisées au prix de marché.

- Instruments financiers à terme de gré à gré

La valorisation des instruments financiers à terme de gré à gré résulte de modèles mathématiques externes ou développés par la société de gestion. La valeur liquidative de ces instruments est évaluée à la valeur actuelle, mais pas à la valeur de révocation ; elle ne tient pas compte des éventuelles indemnités de résiliation.

Dépôts à terme

Ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à 3 mois, car ils ne peuvent être ni cédés, ni dénoués par une opération de sens inverse. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Autres instruments

- **Acquisitions cessions temporaires de titres**

- Pensions

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (EONIA au jour le jour) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- Prêts de titres

Les titres prêtés sont valorisés au prix du marché. L'indemnité encaissée y afférent est enregistrée en produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres.

- **Méthodes de valorisation des engagements hors-bilan**

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale.

- **Change à terme de devises**

Les opérations d'achat et vente à terme de devises sont enregistrées dès la négociation à l'actif et au passif dans les postes de « créances » et « dettes » pour les montants négociés.

Les comptes libellés dans une devise différente de la devise de référence comptable, respectivement le poste de « créances » pour les achats à terme de devises et le poste de « dettes » pour les ventes à terme de devises, sont évalués au cours du terme du jour de l'établissement de la valeur liquidative.

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage. Aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires présents dans la SICAV, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à la SICAV avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif); l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des actionnaires présents dans la SICAV.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de la SICAV.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de la SICAV peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Frais de gestion

• Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés sur la base de l'actif net.

Action P-C : 1,80% TTC maximum

Action P-D : 1,80% TTC maximum

Action I-C : 0,90% TTC maximum

Action Z-C : 0,80% TTC maximum

Action Z-D : 0,80% TTC maximum

Action R-C : 0,95% TTC maximum

Action I2-C : 0,55% TTC maximum

Actions L-C : 1.80% TTC maximum

Action ESR-C : 1,00 % TTC maximum

Action PERI-C : 1,80 % TTC maximum

Action PM-C : 1,80 % TTC maximum

Action S-C : 1,50 % TTC maximum

Ils sont comptabilisés à chaque valeur liquidative.

Commission de surperformance

Action P-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action P-D : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action I-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence ".

Action Z-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence ".

Action Z-D : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence ".

Action R-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action I2-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action L-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "e

Action ESR-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action PM-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action PERI-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque action concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

L'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance)
et

L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence (CAC Mid & Small).

Ainsi, à compter du 1er octobre 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de Septembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er octobre 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de l'action, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.

En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si cet écart est positif et s'il compense toutes les sous-performances constatées aux dates anniversaires, de l'action par rapport à l'Actif de Référence au cours des 5 dernières années, y inclus l'année en cours. Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre d'actions rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de l'action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR IC	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR LC	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C I2 C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR RC	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ZC	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	470 529 442,59	938 779 833,61
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	26 568 711,45	81 211 547,59
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-181 629 921,38	-380 433 915,97
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	42 621 178,54	85 955 960,60
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-56 375 793,50	-49 570 082,45
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 058 633,00	1 782 416,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 228 499,40	-2 333 679,60
Frais de transactions	-1 259 569,67	-1 623 946,97
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	51 987 131,82	-199 368 816,61
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-31 985 404,03	-83 972 535,85
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	83 972 535,85	-115 396 280,76
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-637 221,90	931 215,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	54 063,10	691 285,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-691 285,00	239 930,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	-6 349 070,91
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-523 857,57	-1 057 282,77
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 692 906,56	2 605 265,07
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	357 803 140,54	470 529 442,59

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	4 934 535,00	1,38
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	4 934 535,00	1,38
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 317,98	0,05
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	176 317,98	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	964 564,09
	Dépôts de garantie en espèces	493 350,00
TOTAL DES CRÉANCES		1 457 914,09
DETTES		
	Achats à règlement différé	589 578,11
	Frais de gestion fixe	484 658,68
	Autres dettes	460 529,89
TOTAL DES DETTES		1 534 766,68
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-76 852,59

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR C		
Actions souscrites durant l'exercice	14 075,245	1 461 298,46
Actions rachetées durant l'exercice	-4 088,326	-425 001,83
Solde net des souscriptions/rachats	9 986,919	1 036 296,63
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	23 194,072	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR IC		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-1,172	-2 427 692,94
Solde net des souscriptions/rachats	-1,172	-2 427 692,94
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	5,138	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR LC		
Actions souscrites durant l'exercice	7,821	804,39
Actions rachetées durant l'exercice	-11,036	-1 129,85
Solde net des souscriptions/rachats	-3,215	-325,46
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	109,924	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C		
Actions souscrites durant l'exercice	12,0000	1 186 499,92
Actions rachetées durant l'exercice	-2,0000	-189 834,42
Solde net des souscriptions/rachats	10,0000	996 665,50
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10,0000	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C		
Actions souscrites durant l'exercice	169 365,130	17 666 034,27
Actions rachetées durant l'exercice	-357 805,371	-37 933 839,94
Solde net des souscriptions/rachats	-188 440,241	-20 267 805,67
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 578 705,347	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C I2 C		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-103,922	-98 990 440,36
Solde net des souscriptions/rachats	-103,922	-98 990 440,36
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,036	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D		
Actions souscrites durant l'exercice	9 410,821	806 376,58
Actions rachetées durant l'exercice	-18 845,143	-1 616 109,51
Solde net des souscriptions/rachats	-9 434,322	-809 732,93
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	239 339,851	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI C		
Actions souscrites durant l'exercice	2,000	209,22
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	2,000	209,22
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	46,642	

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM C		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR RC		
Actions souscrites durant l'exercice	50,000	4 566,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	50,000	4 566,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 053,057	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ZC		
Actions souscrites durant l'exercice	55,720	5 442 922,61
Actions rachetées durant l'exercice	-412,675	-40 045 872,53
Solde net des souscriptions/rachats	-356,955	-34 602 949,92
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	333,382	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	461,529	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR LC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C I2 C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ZC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	19 554,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	106 046,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR LC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	208,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	341,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 116 335,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C I2 C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	306 229,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	374 152,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	63,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,32
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR RC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	929,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ZC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	368 716,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	320 674,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			11 948 108,87
	FR0010232298	BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	11 948 108,87
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			11 948 108,87

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	702,53	548,58
Résultat	5 691 492,24	3 501 012,25
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	5 692 194,77	3 501 560,83

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	49 456,34	13 808,07
Total	49 456,34	13 808,07

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	255 235,46	163 720,62
Total	255 235,46	163 720,62

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR LC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	147,22	16,16
Total	147,22	16,16

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	7 481,64	0,00
Total	7 481,64	0,00

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 454 540,87	458 509,29
Total	3 454 540,87	458 509,29

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C I2 C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	24 986,33	1 512 426,90
Total	24 986,33	1 512 426,90

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D		
Affectation		
Distribution	258 487,04	27 365,16
Report à nouveau de l'exercice	2 088,12	725,98
Capitalisation	0,00	0,00
Total	260 575,16	28 091,14
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	239 339,851	248 774,173
Distribution unitaire	1,08	0,11
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	87,54	32,95
Total	87,54	32,95

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1,61	0,22
Total	1,61	0,22

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 095,48	1 025,29
Total	2 095,48	1 025,29

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ZC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	729 075,18	827 122,36
Total	729 075,18	827 122,36

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D		
Affectation		
Distribution	908 510,61	496 803,66
Report à nouveau de l'exercice	1,33	4,17
Capitalisation	0,00	0,00
Total	908 511,94	496 807,83
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	461,529	461,529
Distribution unitaire	1 968,48	1 076,43
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	974,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11 133 250,74	25 606 744,46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-11 133 250,74	25 607 718,46

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-69 898,87	64 328,63
Total	-69 898,87	64 328,63

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-343 853,90	681 493,18
Total	-343 853,90	681 493,18

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR LC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-339,96	570,40
Total	-339,96	570,40

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	10 301,39	0,00
Total	10 301,39	0,00

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-7 979 603,02	13 953 364,42
Total	-7 979 603,02	13 953 364,42

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C I2 C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-28 958,29	4 717 405,80
Total	-28 958,29	4 717 405,80

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-600 900,85	1 058 158,36
Total	-600 900,85	1 058 158,36

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-146,24	227,51
Total	-146,24	227,51

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2,68	4,78
Total	-2,68	4,78

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 892,10	4 449,62
Total	-2 892,10	4 449,62

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ZC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-938 681,24	3 133 473,59
Total	-938 681,24	3 133 473,59

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 178 274,98	1 994 242,17
Total	-1 178 274,98	1 994 242,17

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	518 188 756,22	588 034 589,68	938 779 833,61	470 529 442,59	357 803 140,54
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR C en EUR					
Actif net	0,00	528 114,60	1 181 298,76	1 190 789,39	2 250 345,00
Nombre de titres	0,00	5 377,382	10 025,523	13 207,153	23 194,072
Valeur liquidative unitaire	0,00	98,21	117,82	90,16	97,02
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-1,45	6,89	4,87	-3,01
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-2,62	1,90	1,04	2,13
Action BFT FRANCE FUTUR ISR IC en EUR					
Actif net	51 368 980,56	43 600 990,96	64 838 140,45	12 630 606,56	11 086 651,67
Nombre de titres	24,237	19,942	24,825	6,310	5,138
Valeur liquidative unitaire	2 119 444,67	2 186 390,07	2 611 808,27	2 001 680,91	2 157 775,72
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-132 648,29	-39 576,00	152 762,67	108 002,08	-66 923,68
Capitalisation unitaire sur résultat	22 793,22	-64 365,51	28 229,56	25 946,21	49 676,03
Action BFT FRANCE FUTUR ISR LC en EUR					
Actif net	13 872 836,59	15 329,21	1 110 942,34	10 491,01	10 876,96
Nombre de titres	137 587,838	148,548	9 094,708	113,139	109,924
Valeur liquidative unitaire	100,82	103,19	122,15	92,72	98,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,07	-1,88	7,18	5,04	-3,09
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,06	-3,79	0,25	0,14	1,33
Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	913 487,84
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	10,0000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	91 348,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 030,13
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	748,16

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PART OC en EUR					
Actif net	2 484 637,55	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	2 830,0000	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	877,96	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-54,64	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	16,55	0,00	0,00	0,00	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C en EUR					
Actif net	360 415 652,79	432 000 240,57	574 346 679,57	256 653 123,29	255 224 888,48
Nombre de titres	3 576 664,704	4 186 222,803	4 701 556,785	2 767 145,588	2 578 705,347
Valeur liquidative unitaire	100,76	103,19	122,16	92,75	98,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,34	-1,88	7,18	5,04	-3,09
Capitalisation unitaire sur résultat	0,17	-3,72	0,25	0,16	1,33
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C I2 C en EUR					
Actif net	41 170 583,21	42 587 029,50	117 788 460,63	87 679 568,79	936 202,87
Nombre de titres	47,000	47,000	108,440	104,958	1,036
Valeur liquidative unitaire	875 969,85	906 107,01	1 086 208,60	835 377,66	903 670,72
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-54 696,23	-16 363,64	63 383,02	44 945,65	-27 952,01
Capitalisation unitaire sur résultat	12 458,28	-24 311,80	15 394,75	14 409,82	24 118,07

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D en EUR					
Actif net	26 060 378,94	24 783 840,27	27 263 827,08	18 731 054,82	19 211 061,86
Nombre de titres	298 575,398	277 837,538	258 197,109	248 774,173	239 339,851
Valeur liquidative unitaire	87,28	89,20	105,59	75,29	80,26
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	6,21	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,49	-1,62	0,00	4,25	-2,51
Distribution unitaire sur résultat	0,15	0,00	0,22	0,11	1,08
Crédit d'impôt unitaire	0,02	0,00	0,008	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-3,24	0,00	0,00	0,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI C en EUR					
Actif net	0,00	4 741,23	5 638,99	4 197,60	4 703,75
Nombre de titres	0,00	45,758	45,758	44,642	46,642
Valeur liquidative unitaire	0,00	103,61	123,23	94,02	100,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-1,91	7,23	5,09	-3,13
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-3,33	0,83	0,73	1,87
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM C en EUR					
Actif net	0,00	97,96	17 843,19	87,65	93,85
Nombre de titres	0,00	1,000	154,663	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	0,00	97,96	115,36	87,65	93,85
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-1,24	7,09	4,78	-2,68
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-2,50	-0,44	0,22	1,61
Action BFT FRANCE FUTUR ISR RC en EUR					
Actif net	132 478,04	90 424,36	104 703,12	82 415,01	93 098,22
Nombre de titres	1 519,136	1 006,094	975,844	1 003,057	1 053,057
Valeur liquidative unitaire	87,20	89,87	107,29	82,16	88,40
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,45	-1,62	6,27	4,43	-2,74
Capitalisation unitaire sur résultat	0,89	-2,71	1,11	1,02	1,98

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ZC en EUR					
Actif net	11 737 293,24	38 269 622,77	70 480 062,72	58 123 762,85	30 288 576,85
Nombre de titres	132,535	417,244	642,206	690,337	333,382
Valeur liquidative unitaire	88 559,95	91 720,00	109 746,81	84 196,21	90 852,46
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5 526,11	-1 652,47	6 414,11	4 539,04	-2 815,63
Capitalisation unitaire sur résultat	1 345,02	-2 343,69	1 346,13	1 198,14	2 186,90
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D en EUR					
Actif net	10 945 915,30	6 154 158,25	81 642 236,76	35 423 345,62	37 783 153,19
Nombre de titres	124,205	68,438	758,825	461,529	461,529
Valeur liquidative unitaire	88 127,81	89 923,11	107 590,33	76 752,15	81 865,17
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	6 288,16	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5 538,81	-1 625,88	0,00	4 320,94	-2 552,98
Distribution unitaire sur résultat	1 339,33	0,00	1 319,67	1 076,43	1 968,48
Crédit d'impôt unitaire	35,523	0,00	8,516	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-2 350,66	0,00	0,00	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS-UNIS				
LISI EX GFI INDUSTRIES SA	EUR	20 123	447 736,75	0,12
TOTAL ETATS-UNIS			447 736,75	0,12
FRANCE				
AEROPORTS DE PARIS	EUR	81 080	9 072 852,00	2,53
ALSTOM	EUR	496 991	11 231 996,60	3,14
ALTEN SA	EUR	146 372	18 237 951,20	5,10
ARKEMA	EUR	33 953	3 176 642,68	0,89
ATEME SA	EUR	60 902	487 216,00	0,14
ATOS SE	EUR	354 874	2 345 007,39	0,66
AUBAY	EUR	19 584	758 880,00	0,22
BIOMERIEUX	EUR	91 667	8 416 863,94	2,35
CARBIOS	EUR	196 783	4 329 226,00	1,21
CHRISTIAN DIOR	EUR	1 294	901 918,00	0,26
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	3 145	178 887,60	0,05
COVIVIO SA	EUR	155 010	6 525 921,00	1,83
DERICHEBOURG	EUR	884 432	4 227 584,96	1,18
DONT NOD ENTERTAINMENT SA	EUR	95 063	606 501,94	0,16
EKINOPS	EUR	110 045	649 265,50	0,19
ELIS	EUR	1 081 967	18 025 570,22	5,04
ENTECH SACA	EUR	95 068	733 924,96	0,21
ERAMET	EUR	18 150	1 311 337,50	0,37
ESKER SA	EUR	31 072	3 890 214,40	1,08
EURAZEO	EUR	117 512	6 633 552,40	1,85
EUROAPI SASU	EUR	340 123	4 057 667,39	1,13
EXEL INDUSTRIES	EUR	7 896	365 584,80	0,11
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	105 961	12 344 456,50	3,46
GROUPE OKWIND SAS	EUR	51 500	1 004 250,00	0,29
HEXAOM SA	EUR	46 401	633 373,65	0,17
HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNO	EUR	92 534	781 912,30	0,22
HYDROGENE DE FRANCE SACA	EUR	44 464	650 063,68	0,18
ICADE EMGP	EUR	99 448	3 108 744,48	0,87
ID LOGISTICS GROUP	EUR	12 592	3 141 704,00	0,87
IMERYS SA	EUR	227 047	6 357 316,00	1,77
INTERPARFUMS	EUR	27 240	1 432 824,00	0,40
IPSEN	EUR	22 931	2 848 030,20	0,79
IPSOS	EUR	123 618	5 382 327,72	1,51
KALRAY SADIR	EUR	46 009	1 012 198,00	0,28
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	75 200	2 075 520,00	0,58
LA FRANCAISE DE LENERGIE	EUR	42 292	1 742 430,40	0,48
LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	EUR	526 808	16 225 686,40	4,53
LUMIBIRD SA	EUR	125 528	1 790 029,28	0,50
MCPHY ENERGY SA	EUR	76 168	393 026,88	0,11
MEDINCELL SA	EUR	103 590	662 976,00	0,19
MERSEN	EUR	36 771	1 389 943,80	0,38

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NEOEN SA	EUR	356 295	9 840 867,90	2,75
NEXANS SA	EUR	262 093	20 194 265,65	5,65
NEXITY	EUR	367 456	5 133 360,32	1,43
OVH GROUPE SAS	EUR	184 399	1 585 831,40	0,44
PUBLICIS GROUPE	EUR	33 238	2 385 158,88	0,67
ROBERTET	EUR	12 811	10 338 477,00	2,89
S.O.I.T.E.C.	EUR	53 058	8 369 899,50	2,34
SCOR SE	EUR	491 130	14 473 601,10	4,04
SEB	EUR	104 592	9 272 080,80	2,59
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	599	66 009,80	0,02
SES IMAGOTAG	EUR	31 900	3 521 760,00	0,98
SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE	EUR	22 052	1 035 341,40	0,29
SOPRA STERIA	EUR	62 263	12 197 321,70	3,41
SPIE SA	EUR	425 405	11 707 145,60	3,27
SYNERGIE	EUR	37 171	1 090 968,85	0,31
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	504 907	11 900 657,99	3,33
THALES SA	EUR	32 778	4 362 751,80	1,22
TRANSGENE SA	EUR	814 914	1 284 304,46	0,35
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	49 178	1 512 715,28	0,43
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	244 452	11 428 131,00	3,19
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	35 072	1 307 484,16	0,37
VETOQUINOL	EUR	6 243	486 954,00	0,14
VOLTALIA	EUR	183 207	1 879 703,82	0,52
WAGA ENERGY SA W/I	EUR	50 376	1 214 061,60	0,34
WAVESTONE	EUR	136 410	6 765 936,00	1,89
WENDEL	EUR	94 392	7 084 119,60	1,98
WORLDLINE SA	EUR	511 687	13 636 458,55	3,81
XILAM ANIMATION	EUR	153 756	2 091 081,60	0,58
TOTAL FRANCE			345 307 829,53	96,51
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			345 755 566,28	96,63
TOTAL Actions et valeurs assimilées			345 755 566,28	96,63
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	EUR	882,2487	11 948 108,87	3,34
TOTAL FRANCE			11 948 108,87	3,34
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			11 948 108,87	3,34
TOTAL Organismes de placement collectif			11 948 108,87	3,34
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CAC 40 FUT 1023	EUR	-69	54 063,10	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			54 063,10	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes			54 063,10	0,02
TOTAL Instruments financier à terme			54 063,10	0,02
Appel de marge				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-54 063,1	-54 063,10	-0,02
TOTAL Appel de marge			-54 063,10	-0,02
Créances			1 457 914,09	0,41
Dettes			-1 534 766,68	-0,43
Comptes financiers			176 317,98	0,05
Actif net			357 803 140,54	100,00

Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D	EUR	239 339,851	80,26
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D	EUR	461,529	81 865,17
Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C	EUR	10,0000	91 348,78
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI C	EUR	46,642	100,84
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM C	EUR	1,000	93,85
Action BFT FRANCE FUTUR ISR IC	EUR	5,138	2 157 775,72
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C I2 C	EUR	1,036	903 670,72
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C	EUR	2 578 705,347	98,97
Action BFT FRANCE FUTUR ISR LC	EUR	109,924	98,94
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR C	EUR	23 194,072	97,02
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ZC	EUR	333,382	90 852,46
Action BFT FRANCE FUTUR ISR RC	EUR	1 053,057	88,40

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	258 487,04	EUR	1,08	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	258 487,04	EUR	1,08	EUR

Décomposition du coupon : Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	908 510,61	EUR	1 968,48	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	908 510,61	EUR	1 968,48	EUR

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Annexe(s)

Produit

BFT FRANCE FUTUR ISR - P (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010340612 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de BFT FRANCE FUTUR ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : En souscrivant à BFT FRANCE FUTUR ISR, vous investissez dans des actions françaises de petites et moyennes capitalisations boursières. La gestion peut également sélectionner des titres d'entreprises de plus grande capitalisation.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'actions d'entreprises françaises, tout en respectant une approche responsable en intégrant des critères E.S.G. (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV et en ciblant un niveau d'émissions carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'univers d'investissement.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions, essentiellement de sociétés de petites et moyennes capitalisations, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 70% CAC Mid & Small + 15% Einternext + 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40. La Sicav peut de manière accessoire investir dans des actions hors de l'univers.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne des valeurs d'entreprises de petites et moyennes capitalisations, et sur opportunité de plus grandes capitalisations en combinant les approches suivantes : 1/ une approche ESG, 2/ une approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier (l'empreinte carbone) et 3/ une approche fondamentale basée sur des critères financiers.

1/ La SICAV intègre des critères ESG dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG et d'une mesure de l'empreinte carbone.

La SICAV met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en "amélioration de note" : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;

- Approche d'exclusion de certains émetteurs : Exclusion des émetteurs notés G à l'achat. Exclusions normatives sur l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Exclusions sectorielles sur le charbon, le tabac, les hydrocarbures non conventionnels.

- Approche Best-in-class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori : la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

2/ L'approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier a pour but de sélectionner des entreprises en intégrant un objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille qui doit en permanence être inférieure de 30% à celle de son univers d'investissement. A ce titre, les émissions de carbone du portefeuille sont contrôlées continuellement. Elles sont basées sur les émissions annuelles des entreprises. L'équipe de gestion prend en compte les scopes 1, 2 et partiellement le 3 tels que définis dans le prospectus. L'approche thématique carbone présente des limites : elle n'exclut aucun secteur d'activité a priori y compris ceux considérés comme carbo intensifs, la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

3/ L'approche fondamentale des critères financiers consiste à identifier les sociétés innovantes en associant les critères de valorisation à ceux du potentiel de croissance afin d'obtenir un portefeuille de type GARP (Growth at A Reasonable Price ou croissance à prix raisonnable).

La SICAV bénéficie du label ISR.

La SICAV est exposée entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

La SICAV respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

BFT FRANCE FUTUR ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 050	€2 030
	Rendement annuel moyen	-79,5%	-27,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 360	€7 550
	Rendement annuel moyen	-26,4%	-5,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 230	€11 720
	Rendement annuel moyen	2,3%	3,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 860	€15 320
	Rendement annuel moyen	48,6%	8,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2017 et 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2015 et 31/07/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2014 et 31/10/2019

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€569	€2 018
Incidence des coûts annuels**	5,8%	3,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,74% avant déduction des coûts et de 3,23% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,97% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	191,31 EUR
Coûts de transaction	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	33,60 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence CAC Mid & Small. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	44,23 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE FUTUR ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

- Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
 - Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT FRANCE FUTUR ISR - P (D)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010340620 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de BFT FRANCE FUTUR ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : En souscrivant à BFT FRANCE FUTUR ISR, vous investissez dans des actions françaises de petites et moyennes capitalisations boursières. La gestion peut également sélectionner des titres d'entreprises de plus grande capitalisation.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'actions d'entreprises françaises, tout en respectant une approche responsable en intégrant des critères E.S.G. (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV et en ciblant un niveau d'émissions carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'univers d'investissement.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions, essentiellement de sociétés de petites et moyennes capitalisations, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 70% CAC Mid & Small + 15% Einternext + 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40. La Sicav peut de manière accessoire investir dans des actions hors de l'univers.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne des valeurs d'entreprises de petites et moyennes capitalisations, et sur opportunité de plus grandes capitalisations en combinant les approches suivantes : 1/ une approche ESG, 2/ une approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier (l'empreinte carbone) et 3/ une approche fondamentale basée sur des critères financiers.

1/ La SICAV intègre des critères ESG dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG et d'une mesure de l'empreinte carbone.

La SICAV met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en "amélioration de note" : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;

- Approche d'exclusion de certains émetteurs : Exclusion des émetteurs notés G à l'achat. Exclusions normatives sur l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Exclusions sectorielles sur le charbon, le tabac, les hydrocarbures non conventionnels.

- Approche Best-in-class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori : la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

2/ L'approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier a pour but de sélectionner des entreprises en intégrant un objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille qui doit en permanence être inférieure de 30% à celle de son univers d'investissement. A ce titre, les émissions de carbone du portefeuille sont contrôlées continuellement. Elles sont basées sur les émissions annuelles des entreprises. L'équipe de gestion prend en compte les scopes 1, 2 et partiellement le 3 tels que définis dans le prospectus. L'approche thématique carbone présente des limites : elle n'exclut aucun secteur d'activité a priori y compris ceux considérés comme carbo intensifs, la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

3/ L'approche fondamentale des critères financiers consiste à identifier les sociétés innovantes en associant les critères de valorisation à ceux du potentiel de croissance afin d'obtenir un portefeuille de type GARP (Growth at A Reasonable Price ou croissance à prix raisonnable).

La SICAV bénéficie du label ISR.

La SICAV est exposée entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

La SICAV respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

BFT FRANCE FUTUR ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 050	€2 030
	Rendement annuel moyen	-79,5%	-27,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 360	€7 540
	Rendement annuel moyen	-26,4%	-5,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 230	€11 720
	Rendement annuel moyen	2,3%	3,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 850	€15 330
	Rendement annuel moyen	48,5%	8,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2017 et 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2015 et 31/07/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2014 et 31/10/2019

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€588	€2 147
Incidence des coûts annuels**	6,0%	3,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,94% avant déduction des coûts et de 3,23% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,97% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	191,31 EUR
Coûts de transaction	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	33,60 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence CAC Mid & Small. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	63,24 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE FUTUR ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

- Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
 - Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit**BFT FRANCE FUTUR ISR - I (C)**

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011036912 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de BFT FRANCE FUTUR ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : En souscrivant à BFT FRANCE FUTUR ISR, vous investissez dans des actions françaises de petites et moyennes capitalisations boursières. La gestion peut également sélectionner des titres d'entreprises de plus grande capitalisation.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'actions d'entreprises françaises, tout en respectant une approche responsable en intégrant des critères E.S.G. (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV et en ciblant un niveau d'émissions carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'univers d'investissement.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions, essentiellement de sociétés de petites et moyennes capitalisations, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 70% CAC Mid & Small + 15% Einternext + 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40. La Sicav peut de manière accessoire investir dans des actions hors de l'univers.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne des valeurs d'entreprises de petites et moyennes capitalisations, et sur opportunité de plus grandes capitalisations en combinant les approches suivantes : 1/ une approche ESG, 2/ une approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier (l'empreinte carbone) et 3/ une approche fondamentale basée sur des critères financiers.

1/ La SICAV intègre des critères ESG dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG et d'une mesure de l'empreinte carbone.

La SICAV met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en "amélioration de note" : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;

- Approche d'exclusion de certains émetteurs : Exclusion des émetteurs notés G à l'achat. Exclusions normatives sur l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Exclusions sectorielles sur le charbon, le tabac, les hydrocarbures non conventionnels.

- Approche Best-in-class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori : la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

2/ L'approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier a pour but de sélectionner des entreprises en intégrant un objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille qui doit en permanence être inférieure de 30% à celle de son univers d'investissement. A ce titre, les émissions de carbone du portefeuille sont contrôlées continuellement. Elles sont basées sur les émissions annuelles des entreprises. L'équipe de gestion prend en compte les scopes 1, 2 et partiellement le 3 tels que définis dans le prospectus. L'approche thématique carbone présente des limites : elle n'exclut aucun secteur d'activité a priori y compris ceux considérés comme carbo intensifs, la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

3/ L'approche fondamentale des critères financiers consiste à identifier les sociétés innovantes en associant les critères de valorisation à ceux du potentiel de croissance afin d'obtenir un portefeuille de type GARP (Growth at A Reasonable Price ou croissance à prix raisonnable).

La SICAV bénéficie du label ISR.

La SICAV est exposée entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

La SICAV respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

BFT FRANCE FUTUR ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 110	€2 100
	Rendement annuel moyen	-78,9%	-26,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 660	€8 130
	Rendement annuel moyen	-23,4%	-4,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 570	€12 460
	Rendement annuel moyen	5,7%	4,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€15 440	€16 290
	Rendement annuel moyen	54,4%	10,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2017 et 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2015 et 31/07/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2014 et 31/10/2019

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€204	€1 327
Incidence des coûts annuels**	2,0%	2,1%

* Période de détention recommandée.
 ** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,63% avant déduction des coûts et de 4,50% après cette déduction.
 Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,05% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	105,23 EUR
Coûts de transaction	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	34,64 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence CAC Mid & Small. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	64,70 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE FUTUR ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

- Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
 - Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT FRANCE FUTUR ISR - Z (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013245727 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de BFT FRANCE FUTUR ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : En souscrivant à BFT FRANCE FUTUR ISR, vous investissez dans des actions françaises de petites et moyennes capitalisations boursières. La gestion peut également sélectionner des titres d'entreprises de plus grande capitalisation.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'actions d'entreprises françaises, tout en respectant une approche responsable en intégrant des critères E.S.G. (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV et en ciblant un niveau d'émissions carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'univers d'investissement.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions, essentiellement de sociétés de petites et moyennes capitalisations, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 70% CAC Mid & Small + 15% Einternext + 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40. La Sicav peut de manière accessoire investir dans des actions hors de l'univers.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne des valeurs d'entreprises de petites et moyennes capitalisations, et sur opportunité de plus grandes capitalisations en combinant les approches suivantes : 1/ une approche ESG, 2/ une approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier (l'empreinte carbone) et 3/ une approche fondamentale basée sur des critères financiers.

1/ La SICAV intègre des critères ESG dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG et d'une mesure de l'empreinte carbone.

La SICAV met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en "amélioration de note" : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;

- Approche d'exclusion de certains émetteurs : Exclusion des émetteurs notés G à l'achat. Exclusions normatives sur l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Exclusions sectorielles sur le charbon, le tabac, les hydrocarbures non conventionnels.

- Approche Best-in-class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori : la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

2/ L'approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier a pour but de sélectionner des entreprises en intégrant un objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille qui doit en permanence être inférieure de 30% à celle de son univers d'investissement. A ce titre, les émissions de carbone du portefeuille sont contrôlées continuellement. Elles sont basées sur les émissions annuelles des entreprises. L'équipe de gestion prend en compte les scopes 1, 2 et partiellement le 3 tels que définis dans le prospectus. L'approche thématique carbone présente des limites : elle n'exclut aucun secteur d'activité a priori y compris ceux considérés comme carbo intensifs, la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

3/ L'approche fondamentale des critères financiers consiste à identifier les sociétés innovantes en associant les critères de valorisation à ceux du potentiel de croissance afin d'obtenir un portefeuille de type GARP (Growth at A Reasonable Price ou croissance à prix raisonnable).

La SICAV bénéficie du label ISR.

La SICAV est exposée entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

La SICAV respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

BFT FRANCE FUTUR ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 000	€1 980
	Rendement annuel moyen	-80,0%	-27,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 290	€7 850
	Rendement annuel moyen	-27,1%	-4,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 130	€12 300
	Rendement annuel moyen	1,3%	4,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 720	€16 090
	Rendement annuel moyen	47,2%	10,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2017 et 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2015 et 31/07/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2014 et 31/10/2019

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€666	€1 617
Incidence des coûts annuels**	6,8%	2,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,15% avant déduction des coûts et de 4,23% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,95% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	90,47 EUR
Coûts de transaction	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	32,91 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence CAC Mid & Small. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	43,32 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE FUTUR ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

- Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
 - Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT FRANCE FUTUR ISR - Z (D)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013256468 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de BFT FRANCE FUTUR ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : En souscrivant à BFT FRANCE FUTUR ISR, vous investissez dans des actions françaises de petites et moyennes capitalisations boursières. La gestion peut également sélectionner des titres d'entreprises de plus grande capitalisation.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'actions d'entreprises françaises, tout en respectant une approche responsable en intégrant des critères E.S.G. (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV et en ciblant un niveau d'émissions carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'univers d'investissement.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions, essentiellement de sociétés de petites et moyennes capitalisations, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 70% CAC Mid & Small + 15% Einternext + 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40. La Sicav peut de manière accessoire investir dans des actions hors de l'univers.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne des valeurs d'entreprises de petites et moyennes capitalisations, et sur opportunité de plus grandes capitalisations en combinant les approches suivantes : 1/ une approche ESG, 2/ une approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier (l'empreinte carbone) et 3/ une approche fondamentale basée sur des critères financiers.

1/ La SICAV intègre des critères ESG dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG et d'une mesure de l'empreinte carbone.

La SICAV met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en "amélioration de note" : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;

- Approche d'exclusion de certains émetteurs : Exclusion des émetteurs notés G à l'achat. Exclusions normatives sur l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Exclusions sectorielles sur le charbon, le tabac, les hydrocarbures non conventionnels.

- Approche Best-in-class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori : la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

2/ L'approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier a pour but de sélectionner des entreprises en intégrant un objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille qui doit en permanence être inférieure de 30% à celle de son univers d'investissement. A ce titre, les émissions de carbone du portefeuille sont contrôlées continuellement. Elles sont basées sur les émissions annuelles des entreprises. L'équipe de gestion prend en compte les scopes 1, 2 et partiellement le 3 tels que définis dans le prospectus. L'approche thématique carbone présente des limites : elle n'exclut aucun secteur d'activité a priori y compris ceux considérés comme carbo intensifs, la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

3/ L'approche fondamentale des critères financiers consiste à identifier les sociétés innovantes en associant les critères de valorisation à ceux du potentiel de croissance afin d'obtenir un portefeuille de type GARP (Growth at A Reasonable Price ou croissance à prix raisonnable).

La SICAV bénéficie du label ISR.

La SICAV est exposée entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

La SICAV respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

BFT FRANCE FUTUR ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 010	€2 000
	Rendement annuel moyen	-79,9%	-27,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 290	€7 850
	Rendement annuel moyen	-27,1%	-4,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 130	€12 300
	Rendement annuel moyen	1,3%	4,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 700	€16 090
	Rendement annuel moyen	47,0%	10,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2017 et 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2015 et 31/07/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2014 et 31/10/2019

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€692	€1 795
Incidence des coûts annuels**	7,0%	3,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,43% avant déduction des coûts et de 4,23% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,95% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	90,47 EUR
Coûts de transaction	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	32,91 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence CAC Mid & Small. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	68,88 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE FUTUR ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

- Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
 - Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT FRANCE FUTUR ISR - R (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013299252 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de BFT FRANCE FUTUR ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : En souscrivant à BFT FRANCE FUTUR ISR, vous investissez dans des actions françaises de petites et moyennes capitalisations boursières. La gestion peut également sélectionner des titres d'entreprises de plus grande capitalisation.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'actions d'entreprises françaises, tout en respectant une approche responsable en intégrant des critères E.S.G. (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV et en ciblant un niveau d'émissions carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'univers d'investissement.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions, essentiellement de sociétés de petites et moyennes capitalisations, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 70% CAC Mid & Small + 15% Einternext + 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40. La Sicav peut de manière accessoire investir dans des actions hors de l'univers.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne des valeurs d'entreprises de petites et moyennes capitalisations, et sur opportunité de plus grandes capitalisations en combinant les approches suivantes : 1/ une approche ESG, 2/ une approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier (l'empreinte carbone) et 3/ une approche fondamentale basée sur des critères financiers.

1/ La SICAV intègre des critères ESG dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG et d'une mesure de l'empreinte carbone.

La SICAV met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en "amélioration de note" : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;

- Approche d'exclusion de certains émetteurs : Exclusion des émetteurs notés G à l'achat. Exclusions normatives sur l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Exclusions sectorielles sur le charbon, le tabac, les hydrocarbures non conventionnels.

- Approche Best-in-class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori : la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

2/ L'approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier a pour but de sélectionner des entreprises en intégrant un objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille qui doit en permanence être inférieure de 30% à celle de son univers d'investissement. A ce titre, les émissions de carbone du portefeuille sont contrôlées continuellement. Elles sont basées sur les émissions annuelles des entreprises. L'équipe de gestion prend en compte les scopes 1, 2 et partiellement le 3 tels que définis dans le prospectus. L'approche thématique carbone présente des limites : elle n'exclut aucun secteur d'activité a priori y compris ceux considérés comme carbo intensifs, la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

3/ L'approche fondamentale des critères financiers consiste à identifier les sociétés innovantes en associant les critères de valorisation à ceux du potentiel de croissance afin d'obtenir un portefeuille de type GARP (Growth at A Reasonable Price ou croissance à prix raisonnable).

La SICAV bénéficie du label ISR.

La SICAV est exposée entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

La SICAV respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

BFT FRANCE FUTUR ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 110	€2 100
	Rendement annuel moyen	-78,9%	-26,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 660	€8 310
	Rendement annuel moyen	-23,4%	-3,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 700	€13 170
	Rendement annuel moyen	7,0%	5,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€15 420	€17 270
	Rendement annuel moyen	54,2%	11,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/08/2021 et 27/03/2024
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2015 et 31/07/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2014 et 31/10/2019

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€206	€1 419
Incidence des coûts annuels**	2,1%	2,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,85% avant déduction des coûts et de 5,66% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,02% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	102,23 EUR
Coûts de transaction	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	34,64 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence CAC Mid & Small. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	69,90 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE FUTUR ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT FRANCE FUTUR ISR - S (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013299278 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de BFT FRANCE FUTUR ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : En souscrivant à BFT FRANCE FUTUR ISR, vous investissez dans des actions françaises de petites et moyennes capitalisations boursières. La gestion peut également sélectionner des titres d'entreprises de plus grande capitalisation.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'actions d'entreprises françaises, tout en respectant une approche responsable en intégrant des critères E.S.G. (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV et en ciblant un niveau d'émissions carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'univers d'investissement.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions, essentiellement de sociétés de petites et moyennes capitalisations, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 70% CAC Mid & Small + 15% Einternext + 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40. La Sicav peut de manière accessoire investir dans des actions hors de l'univers.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne des valeurs d'entreprises de petites et moyennes capitalisations, et sur opportunité de plus grandes capitalisations en combinant les approches suivantes : 1/ une approche ESG, 2/ une approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier (l'empreinte carbone) et 3/ une approche fondamentale basée sur des critères financiers.

1/ La SICAV intègre des critères ESG dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG et d'une mesure de l'empreinte carbone.

La SICAV met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en "amélioration de note" : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;

- Approche d'exclusion de certains émetteurs : Exclusion des émetteurs notés G à l'achat. Exclusions normatives sur l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Exclusions sectorielles sur le charbon, le tabac, les hydrocarbures non conventionnels.

- Approche Best-in-class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori : la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

2/ L'approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier a pour but de sélectionner des entreprises en intégrant un objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille qui doit en permanence être inférieure de 30% à celle de son univers d'investissement. A ce titre, les émissions de carbone du portefeuille sont contrôlées continuellement. Elles sont basées sur les émissions annuelles des entreprises. L'équipe de gestion prend en compte les scopes 1, 2 et partiellement le 3 tels que définis dans le prospectus. L'approche thématique carbone présente des limites : elle n'exclut aucun secteur d'activité a priori y compris ceux considérés comme carbo intensifs, la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

3/ L'approche fondamentale des critères financiers consiste à identifier les sociétés innovantes en associant les critères de valorisation à ceux du potentiel de croissance afin d'obtenir un portefeuille de type GARP (Growth at A Reasonable Price ou croissance à prix raisonnable).

La SICAV bénéficie du label ISR.

La SICAV est exposée entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

La SICAV respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

BFT FRANCE FUTUR ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 020	€1 990
	Rendement annuel moyen	-79,8%	-27,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 360	€8 080
	Rendement annuel moyen	-26,4%	-4,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 240	€13 140
	Rendement annuel moyen	2,4%	5,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€15 130	€16 720
	Rendement annuel moyen	51,3%	10,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 27/03/2024
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2015 et 31/07/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2014 et 31/12/2019

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€680	€1 795
Incidence des coûts annuels**	6,9%	3,1%

* Période de détention recommandée.
 ** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,73% avant déduction des coûts et de 5,61% après cette déduction.
 Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	147,47 EUR
Coûts de transaction	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	32,91 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence CAC Mid & Small. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE FUTUR ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT FRANCE FUTUR ISR - I2 (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013314259 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de BFT FRANCE FUTUR ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : En souscrivant à BFT FRANCE FUTUR ISR, vous investissez dans des actions françaises de petites et moyennes capitalisations boursières. La gestion peut également sélectionner des titres d'entreprises de plus grande capitalisation.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'actions d'entreprises françaises, tout en respectant une approche responsable en intégrant des critères E.S.G. (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV et en ciblant un niveau d'émissions carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'univers d'investissement.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions, essentiellement de sociétés de petites et moyennes capitalisations, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 70% CAC Mid & Small + 15% Einternext + 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40. La Sicav peut de manière accessoire investir dans des actions hors de l'univers.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne des valeurs d'entreprises de petites et moyennes capitalisations, et sur opportunité de plus grandes capitalisations en combinant les approches suivantes : 1/ une approche ESG, 2/ une approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier (l'empreinte carbone) et 3/ une approche fondamentale basée sur des critères financiers.

1/ La SICAV intègre des critères ESG dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG et d'une mesure de l'empreinte carbone.

La SICAV met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en "amélioration de note" : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;

- Approche d'exclusion de certains émetteurs : Exclusion des émetteurs notés G à l'achat. Exclusions normatives sur l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Exclusions sectorielles sur le charbon, le tabac, les hydrocarbures non conventionnels.

- Approche Best-in-class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori : la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

2/ L'approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier a pour but de sélectionner des entreprises en intégrant un objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille qui doit en permanence être inférieure de 30% à celle de son univers d'investissement. A ce titre, les émissions de carbone du portefeuille sont contrôlées continuellement. Elles sont basées sur les émissions annuelles des entreprises. L'équipe de gestion prend en compte les scopes 1, 2 et partiellement le 3 tels que définis dans le prospectus. L'approche thématique carbone présente des limites : elle n'exclut aucun secteur d'activité a priori y compris ceux considérés comme carbo intensifs, la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

3/ L'approche fondamentale des critères financiers consiste à identifier les sociétés innovantes en associant les critères de valorisation à ceux du potentiel de croissance afin d'obtenir un portefeuille de type GARP (Growth at A Reasonable Price ou croissance à prix raisonnable).

La SICAV bénéficie du label ISR.

La SICAV est exposée entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

La SICAV respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

BFT FRANCE FUTUR ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 120	€2 100
	Rendement annuel moyen	-78,8%	-26,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 690	€8 270
	Rendement annuel moyen	-23,1%	-3,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 690	€12 990
	Rendement annuel moyen	6,9%	5,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€15 480	€17 050
	Rendement annuel moyen	54,8%	11,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2017 et 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2015 et 31/07/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2014 et 31/10/2019

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€174	€1 172
Incidence des coûts annuels**	1,7%	1,8%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,21% avant déduction des coûts et de 5,37% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,68% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	67,73 EUR
Coûts de transaction	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	34,64 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence CAC Mid & Small. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	72,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE FUTUR ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT FRANCE FUTUR ISR - ESR (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013353067 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de BFT FRANCE FUTUR ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : En souscrivant à BFT FRANCE FUTUR ISR, vous investissez dans des actions françaises de petites et moyennes capitalisations boursières. La gestion peut également sélectionner des titres d'entreprises de plus grande capitalisation.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'actions d'entreprises françaises, tout en respectant une approche responsable en intégrant des critères E.S.G. (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV et en ciblant un niveau d'émissions carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'univers d'investissement.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions, essentiellement de sociétés de petites et moyennes capitalisations, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 70% CAC Mid & Small + 15% Einternext + 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40. La Sicav peut de manière accessoire investir dans des actions hors de l'univers.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne des valeurs d'entreprises de petites et moyennes capitalisations, et sur opportunité de plus grandes capitalisations en combinant les approches suivantes : 1/ une approche ESG, 2/ une approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier (l'empreinte carbone) et 3/ une approche fondamentale basée sur des critères financiers.

1/ La SICAV intègre des critères ESG dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG et d'une mesure de l'empreinte carbone.

La SICAV met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en "amélioration de note" : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;

- Approche d'exclusion de certains émetteurs : Exclusion des émetteurs notés G à l'achat. Exclusions normatives sur l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Exclusions sectorielles sur le charbon, le tabac, les hydrocarbures non conventionnels.

- Approche Best-in-class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori : la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

2/ L'approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier a pour but de sélectionner des entreprises en intégrant un objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille qui doit en permanence être inférieure de 30% à celle de son univers d'investissement. A ce titre, les émissions de carbone du portefeuille sont contrôlées continuellement. Elles sont basées sur les émissions annuelles des entreprises. L'équipe de gestion prend en compte les scopes 1, 2 et partiellement le 3 tels que définis dans le prospectus. L'approche thématique carbone présente des limites : elle n'exclut aucun secteur d'activité a priori y compris ceux considérés comme carbo intensifs, la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

3/ L'approche fondamentale des critères financiers consiste à identifier les sociétés innovantes en associant les critères de valorisation à ceux du potentiel de croissance afin d'obtenir un portefeuille de type GARP (Growth at A Reasonable Price ou croissance à prix raisonnable).

La SICAV bénéficie du label ISR.

La SICAV est exposée entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

La SICAV respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

BFT FRANCE FUTUR ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 620	€1 610
	Rendement annuel moyen	-83,8%	-30,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€5 930	€6 330
	Rendement annuel moyen	-40,7%	-8,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 240	€9 890
	Rendement annuel moyen	-17,6%	-0,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 030	€12 940
	Rendement annuel moyen	20,3%	5,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2017 et 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2015 et 31/07/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2014 et 31/12/2019

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€2 370	€3 297
Incidence des coûts annuels**	23,9%	6,6%

* Période de détention recommandée.
 ** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,38% avant déduction des coûts et de -0,22% après cette déduction.
 Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (12,00% du montant investi / 1 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 12,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 200 EUR
Coûts de sortie	Un maximum de 12,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	1 056,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,95% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	83,80 EUR
Coûts de transaction	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	30,49 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence CAC Mid & Small. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE FUTUR ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT FRANCE FUTUR ISR - L (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013416005 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de BFT FRANCE FUTUR ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : En souscrivant à BFT FRANCE FUTUR ISR, vous investissez dans des actions françaises de petites et moyennes capitalisations boursières. La gestion peut également sélectionner des titres d'entreprises de plus grande capitalisation.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'actions d'entreprises françaises, tout en respectant une approche responsable en intégrant des critères E.S.G. (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV et en ciblant un niveau d'émissions carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'univers d'investissement.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions, essentiellement de sociétés de petites et moyennes capitalisations, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 70% CAC Mid & Small + 15% Einternext + 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40. La Sicav peut de manière accessoire investir dans des actions hors de l'univers.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne des valeurs d'entreprises de petites et moyennes capitalisations, et sur opportunité de plus grandes capitalisations en combinant les approches suivantes : 1/ une approche ESG, 2/ une approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier (l'empreinte carbone) et 3/ une approche fondamentale basée sur des critères financiers.

1/ La SICAV intègre des critères ESG dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG et d'une mesure de l'empreinte carbone.

La SICAV met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en "amélioration de note" : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;

- Approche d'exclusion de certains émetteurs : Exclusion des émetteurs notés G à l'achat. Exclusions normatives sur l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Exclusions sectorielles sur le charbon, le tabac, les hydrocarbures non conventionnels.

- Approche Best-in-class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori : la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

2/ L'approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier a pour but de sélectionner des entreprises en intégrant un objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille qui doit en permanence être inférieure de 30% à celle de son univers d'investissement. A ce titre, les émissions de carbone du portefeuille sont contrôlées continuellement. Elles sont basées sur les émissions annuelles des entreprises. L'équipe de gestion prend en compte les scopes 1, 2 et partiellement le 3 tels que définis dans le prospectus. L'approche thématique carbone présente des limites : elle n'exclut aucun secteur d'activité a priori y compris ceux considérés comme carbo intensifs, la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

3/ L'approche fondamentale des critères financiers consiste à identifier les sociétés innovantes en associant les critères de valorisation à ceux du potentiel de croissance afin d'obtenir un portefeuille de type GARP (Growth at A Reasonable Price ou croissance à prix raisonnable).

La SICAV bénéficie du label ISR.

La SICAV est exposée entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

La SICAV respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

BFT FRANCE FUTUR ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 040	€2 020
	Rendement annuel moyen	-79,6%	-27,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 360	€7 560
	Rendement annuel moyen	-26,4%	-5,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 230	€11 880
	Rendement annuel moyen	2,3%	3,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 850	€15 570
	Rendement annuel moyen	48,5%	9,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2017 et 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2015 et 31/07/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2014 et 31/10/2019

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€595	€2 225
Incidence des coûts annuels**	6,0%	3,8%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,31% avant déduction des coûts et de 3,51% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,92% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	186,46 EUR
Coûts de transaction	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	33,60 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence CAC Mid & Small. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	75,76 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE FUTUR ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

- Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
 - Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT FRANCE FUTUR ISR - PM (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013429727 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de BFT FRANCE FUTUR ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : En souscrivant à BFT FRANCE FUTUR ISR, vous investissez dans des actions françaises de petites et moyennes capitalisations boursières. La gestion peut également sélectionner des titres d'entreprises de plus grande capitalisation.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'actions d'entreprises françaises, tout en respectant une approche responsable en intégrant des critères E.S.G. (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV et en ciblant un niveau d'émissions carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'univers d'investissement.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions, essentiellement de sociétés de petites et moyennes capitalisations, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 70% CAC Mid & Small + 15% Einternext + 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40. La Sicav peut de manière accessoire investir dans des actions hors de l'univers.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne des valeurs d'entreprises de petites et moyennes capitalisations, et sur opportunité de plus grandes capitalisations en combinant les approches suivantes : 1/ une approche ESG, 2/ une approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier (l'empreinte carbone) et 3/ une approche fondamentale basée sur des critères financiers.

1/ La SICAV intègre des critères ESG dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG et d'une mesure de l'empreinte carbone.

La SICAV met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en "amélioration de note" : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;

- Approche d'exclusion de certains émetteurs : Exclusion des émetteurs notés G à l'achat. Exclusions normatives sur l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Exclusions sectorielles sur le charbon, le tabac, les hydrocarbures non conventionnels.

- Approche Best-in-class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori : la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

2/ L'approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier a pour but de sélectionner des entreprises en intégrant un objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille qui doit en permanence être inférieure de 30% à celle de son univers d'investissement. A ce titre, les émissions de carbone du portefeuille sont contrôlées continuellement. Elles sont basées sur les émissions annuelles des entreprises. L'équipe de gestion prend en compte les scopes 1, 2 et partiellement le 3 tels que définis dans le prospectus. L'approche thématique carbone présente des limites : elle n'exclut aucun secteur d'activité a priori y compris ceux considérés comme carbo intensifs, la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

3/ L'approche fondamentale des critères financiers consiste à identifier les sociétés innovantes en associant les critères de valorisation à ceux du potentiel de croissance afin d'obtenir un portefeuille de type GARP (Growth at A Reasonable Price ou croissance à prix raisonnable).

La SICAV bénéficie du label ISR.

La SICAV est exposée entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

La SICAV respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

BFT FRANCE FUTUR ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 890	€1 880
	Rendement annuel moyen	-81,1%	-28,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 840	€7 110
	Rendement annuel moyen	-31,6%	-6,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 520	€11 290
	Rendement annuel moyen	-4,8%	2,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 810	€14 740
	Rendement annuel moyen	38,1%	8,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2017 et 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2015 et 31/07/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2014 et 31/12/2019

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 273	€2 824
Incidence des coûts annuels**	13,0%	5,4%

* Période de détention recommandée.
 ** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,82% avant déduction des coûts et de 2,46% après cette déduction.
 Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,87% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	168,51 EUR
Coûts de transaction	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	31,18 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence CAC Mid & Small. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	74,07 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE FUTUR ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT FRANCE FUTUR ISR - PERI (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013438025 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de BFT FRANCE FUTUR ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : En souscrivant à BFT FRANCE FUTUR ISR, vous investissez dans des actions françaises de petites et moyennes capitalisations boursières. La gestion peut également sélectionner des titres d'entreprises de plus grande capitalisation.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'actions d'entreprises françaises, tout en respectant une approche responsable en intégrant des critères E.S.G. (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV et en ciblant un niveau d'émissions carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'univers d'investissement.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions, essentiellement de sociétés de petites et moyennes capitalisations, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 70% CAC Mid & Small + 15% Einternext + 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40. La Sicav peut de manière accessoire investir dans des actions hors de l'univers.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne des valeurs d'entreprises de petites et moyennes capitalisations, et sur opportunité de plus grandes capitalisations en combinant les approches suivantes : 1/ une approche ESG, 2/ une approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier (l'empreinte carbone) et 3/ une approche fondamentale basée sur des critères financiers.

1/ La SICAV intègre des critères ESG dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG et d'une mesure de l'empreinte carbone.

La SICAV met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en "amélioration de note" : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;

- Approche d'exclusion de certains émetteurs : Exclusion des émetteurs notés G à l'achat. Exclusions normatives sur l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Exclusions sectorielles sur le charbon, le tabac, les hydrocarbures non conventionnels.

- Approche Best-in-class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori : la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

2/ L'approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier a pour but de sélectionner des entreprises en intégrant un objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille qui doit en permanence être inférieure de 30% à celle de son univers d'investissement. A ce titre, les émissions de carbone du portefeuille sont contrôlées continuellement. Elles sont basées sur les émissions annuelles des entreprises. L'équipe de gestion prend en compte les scopes 1, 2 et partiellement le 3 tels que définis dans le prospectus. L'approche thématique carbone présente des limites : elle n'exclut aucun secteur d'activité a priori y compris ceux considérés comme carbo intensifs, la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

3/ L'approche fondamentale des critères financiers consiste à identifier les sociétés innovantes en associant les critères de valorisation à ceux du potentiel de croissance afin d'obtenir un portefeuille de type GARP (Growth at A Reasonable Price ou croissance à prix raisonnable).

La SICAV bénéficie du label ISR.

La SICAV est exposée entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

La SICAV respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

BFT FRANCE FUTUR ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 900	€1 890
	Rendement annuel moyen	-81,0%	-28,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 870	€7 190
	Rendement annuel moyen	-31,3%	-6,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 540	€11 300
	Rendement annuel moyen	-4,6%	2,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 840	€14 800
	Rendement annuel moyen	38,4%	8,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2017 et 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2015 et 31/07/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2014 et 31/10/2019

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 236	€2 567
Incidence des coûts annuels**	12,6%	4,9%

* Période de détention recommandée.
 ** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,41% avant déduction des coûts et de 2,47% après cette déduction.
 Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,39% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	125,31 EUR
Coûts de transaction	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	31,18 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence CAC Mid & Small. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	80,37 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE FUTUR ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT FRANCE FUTUR ISR - N (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400IHH2 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de BFT FRANCE FUTUR ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : En souscrivant à BFT FRANCE FUTUR ISR, vous investissez dans des actions françaises de petites et moyennes capitalisations boursières. La gestion peut également sélectionner des titres d'entreprises de plus grande capitalisation.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'actions d'entreprises françaises, tout en respectant une approche responsable en intégrant des critères E.S.G. (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV et en ciblant un niveau d'émissions carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'univers d'investissement.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions, essentiellement de sociétés de petites et moyennes capitalisations, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 70% CAC Mid & Small + 15% Einternext + 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40. La Sicav peut de manière accessoire investir dans des actions hors de l'univers.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne des valeurs d'entreprises de petites et moyennes capitalisations, et sur opportunité de plus grandes capitalisations en combinant les approches suivantes : 1/ une approche ESG, 2/ une approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier (l'empreinte carbone) et 3/ une approche fondamentale basée sur des critères financiers.

1/ La SICAV intègre des critères ESG dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG et d'une mesure de l'empreinte carbone.

La SICAV met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en "amélioration de note" : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;

- Approche d'exclusion de certains émetteurs : Exclusion des émetteurs notés G à l'achat. Exclusions normatives sur l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Exclusions sectorielles sur le charbon, le tabac, les hydrocarbures non conventionnels.

- Approche Best-in-class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori : la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

2/ L'approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier a pour but de sélectionner des entreprises en intégrant un objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille qui doit en permanence être inférieure de 30% à celle de son univers d'investissement. A ce titre, les émissions de carbone du portefeuille sont contrôlées continuellement. Elles sont basées sur les émissions annuelles des entreprises. L'équipe de gestion prend en compte les scopes 1, 2 et partiellement le 3 tels que définis dans le prospectus. L'approche thématique carbone présente des limites : elle n'exclut aucun secteur d'activité a priori y compris ceux considérés comme carbo intensifs, la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

3/ L'approche fondamentale des critères financiers consiste à identifier les sociétés innovantes en associant les critères de valorisation à ceux du potentiel de croissance afin d'obtenir un portefeuille de type GARP (Growth at A Reasonable Price ou croissance à prix raisonnable).

La SICAV bénéficie du label ISR.

La SICAV est exposée entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

La SICAV respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

BFT FRANCE FUTUR ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE FUTUR ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 020	€1 990
	Rendement annuel moyen	-79,8%	-27,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 350	€8 050
	Rendement annuel moyen	-26,5%	-4,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 230	€13 040
	Rendement annuel moyen	2,3%	5,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€15 100	€16 590
	Rendement annuel moyen	51,0%	10,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 27/03/2024
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2015 et 31/07/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2014 et 31/12/2019

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€547	€828
Incidence des coûts annuels**	5,5%	1,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,07% avant déduction des coûts et de 5,45% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,15% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	14,47 EUR
Coûts de transaction	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	32,91 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE FUTUR ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT

Identifiant d'entité juridique :
96950067IVORRBQYV116

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ ☐ Oui ☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 71,91 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **7.5% FRANCE CAC NEXT 20 + 70% FRANCE CAC MID & SMALL + 7.5% CAC 40 + 15% ENTERNEXT PEA-PME 150 INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de

marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Au cours de l'exercice, le produit a promu des caractéristiques environnementales en visant à réduire son intensité carbone en alignant son empreinte carbone sur celle de son Benchmark **7.5% FRANCE CAC NEXT 20 + 70% FRANCE CAC MID & SMALL + 7.5% CAC 40 + 15% ENTERNEXT PEA-PME 150 INDEX.**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-inclass ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : 1,083 (C).
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : 0,665 (C).

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

L'indicateur de durabilité utilisé est l'intensité de l'empreinte carbone du portefeuille, qui est calculée comme une moyenne pondérée des actifs du portefeuille et comparée à l'intensité de l'empreinte carbone pondérée des actifs de l'indice de référence. Par conséquent, les titres ayant des empreintes environnementales relativement faibles avaient une probabilité plus élevée d'être

sélectionnés dans le portefeuille par rapport aux titres ayant des empreintes environnementales relativement élevées

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1.142 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.804 (C).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable

d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.

- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de

notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/10/2023 au 30/09/2024**

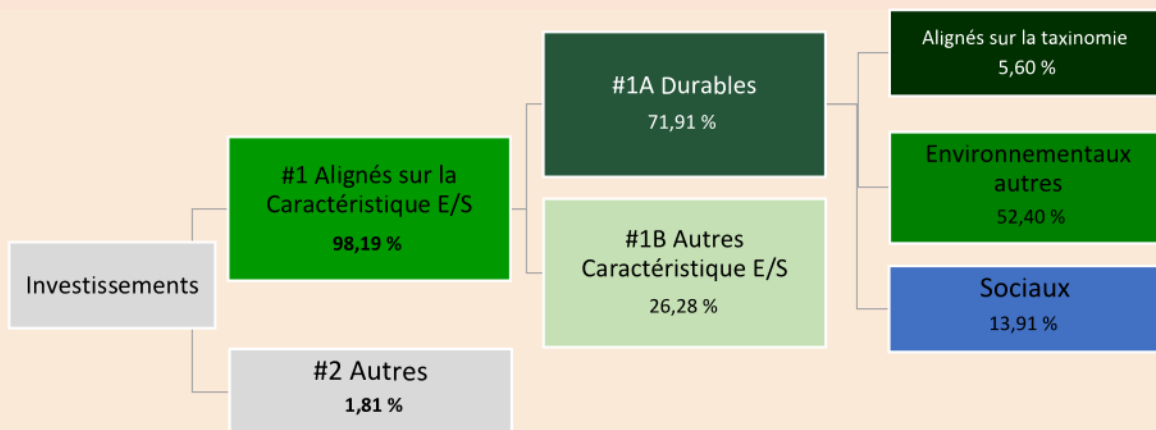
Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	Conso Cyclique	Services à la consommation	France	5,49 %
EURAZEO SE	Finance	Services financiers	France	4,97 %
ELIS SA	Industrie	Services commerciaux & professionnels	France	4,67 %
COVIVIO	Immobilier	REITs	France	4,35 %
NEOEN SA	Services publics	Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable	France	3,85 %
S.O.I.T.E.C.	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	France	3,80 %
ALTEN SA	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	France	3,77 %
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD /PARIS	Immobilier	REITs	France	3,47 %
WENDEL	Finance	Services financiers	France	3,36 %
SEB SA	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	3,19 %
VUSIONGROUP	Technologies de l'info.	Technologie, Matériel et équipement	France	3,02 %
IPSEN	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	France	2,94 %
BIOMERIEUX	Santé	Services & Equipements de Santé	France	2,88 %
SOPRA STERIA GROUP	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	France	2,86 %
ROBERTET SA	Matériaux	Chimie	France	2,57 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	11,04 %
Industrie	Services commerciaux & professionnels	9,99 %
Finance	Services financiers	9,62 %
Immobilier	REITs	9,10 %

<i>Industrie</i>	<i>Biens d'équipement</i>	6,99 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	5,49 %
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	4,53 %
<i>Services publics</i>	<i>Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable</i>	4,47 %
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i>	4,39 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables & vêtement</i>	4,33 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i>	3,85 %
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	3,76 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Technologie, Matériel et équipement</i>	3,48 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles & Composants</i>	3,07 %
<i>Santé</i>	<i>Services & Equipements de Santé</i>	2,88 %
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	2,15 %
<i>Matériaux</i>	<i>Bâtiments</i>	1,95 %
<i>Énergie</i>	<i>Pétrole et Gaz</i>	1,95 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	1,30 %

<i>Immobilier</i>	<i>Foncières / Développeurs immobiliers</i>	<i>1,25 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Contenants et emballages</i>	<i>1,19 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>0,98 %</i>
<i>Énergie</i>	<i>Équipement et Services pour Énergie</i>	<i>0,60 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	<i>0,56 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Métaux et mines.</i>	<i>0,37 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>0,71 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 5,60 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?

☐

Oui:

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de

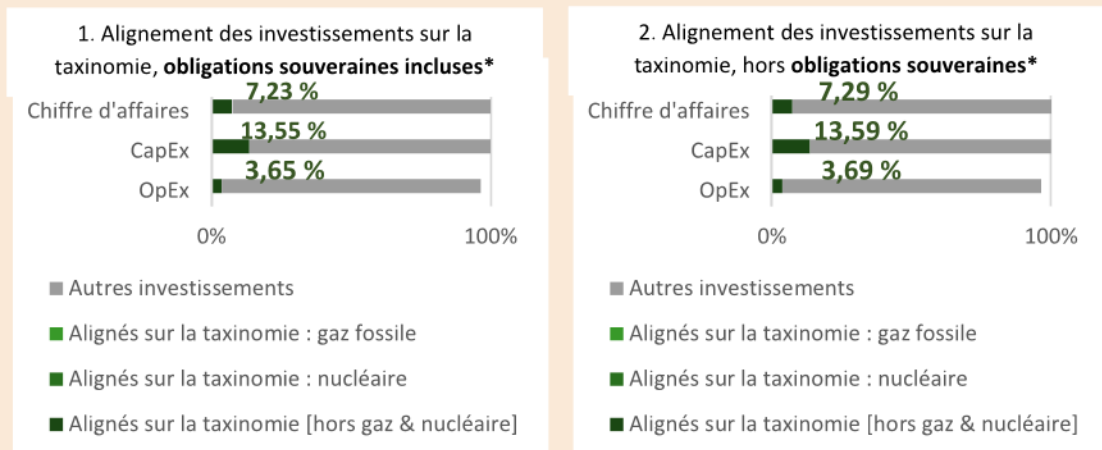
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles

vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 30/09/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,44 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 2,69 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 6.42%.



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **52,40 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **13,91 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*

Les indices de référence sont des indices

permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.



BFT Investment Managers

Société Anonyme au capital de 1 600 000 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP 98 026

Siège Social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris

BFT FRANCE FUTUR ISR

SICAV

91-93 boulevard Pasteur

75015 Paris

347 454 662 RCS Paris